

e u n o m a d 

# RAPPORT EUNOMAD 2012

Migrations, développement et intégration en France







# RAPPORT FRANCE 2012

Migration-Développement-Participation Citoyenne :  
État des lieux en 2012

Par la Plate-Forme France du réseau Eunomad

## ***Remerciements***

à toutes les organisations membres de la plate-forme France  
et à la contribution spéciale de la Ville de Paris (DPVI et DGRI),  
les Villes de Montreuil, Villetaneuse, Rennes,  
le Conseil Général de l'Essonne.

## ***Equipe de rédaction***

Mélodie Beaujeu d'Enda Europe avec les contributions des responsables  
des organisations suivantes membres de la plate-forme, en particulier :  
Charles Autheman et Maëlle Rigo de l'Institut PANOS,  
Emilie Blondy du GRDR,  
Agnès Rivet d'ADER,  
Annie Takarli de Touiza Solidarité,  
Guillaume Top du SIAD.

## ***Coordination éditoriale et de publication***

Emilie Blondy (GRDR),  
Agnès Rivet,  
Claire de Rasily (ADER),  
Mélodie Beaujeu (Enda Europe).

Mise en forme graphique : Marguerite Lecointre  
Impression : Imprimerie WW

# SOMMAIRE

<b>1. Le réseau Eunomad</b> .....	<b>7</b>
1.1. Un espace public de dialogue multi-acteur .....	7
1.2. Chronologie du réseau .....	9
<b>2. Introduction</b> .....	<b>12</b>
<b>3. Présentation du contexte en France en 2012 dans les domaines des migrations, du développement, de l'intégration et leur articulation</b> .....	<b>15</b>
3.1. Définitions .....	15
3.2. Données démographiques .....	17
3.3. Approches nationales du co-développement, de l'intégration et de la citoyenneté .....	21
<b>4. Les actualités en France en 2012 dans le champ des migrations, du développement et de la participation citoyenne et leur interaction</b> .....	<b>24</b>
4.1. Éclairages de la recherche .....	24
4.2. Traitement médiatique des migrations internationales en France ...	30
4.3. Le contexte politique en France sur la relation migration, développement, participation citoyenne .....	33
<b>5. Recommandations de la plate-forme France d'Eunomad</b> .....	<b>59</b>
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>62</b>
<b>7. Annexe</b> .....	<b>64</b>

# .1. LE RÉSEAU EUNOMAD

## 1.1 Un espace public de dialogue multi-acteur

Eunomad est un réseau européen qui se présente comme un espace public de dialogue multi-acteurs, sur l'articulation entre les migrations et le développement.

En 2007, onze structures de neuf pays de l'Union européenne ont pris l'initiative de se concerter sur les relations entre migrations et développement, pour répondre au manque de lisibilité et de reconnaissance des actions de co-développement, tant au Nord dans les pays européens, qu'au Sud dans les pays d'origine. Afin d'améliorer les pratiques en la matière et de valoriser leurs impacts, la création d'un réseau européen est apparue nécessaire. En 2012, le réseau rassemble une centaine d'acteurs européens issus de la société civile, des collectivités territoriales ou du monde de la recherche, intervenant dans le champ des migrations et du développement (associations de migrants, organisations non gouvernementales, collectivités locales, instituts de recherche, réseaux d'acteurs et collectifs nationaux). L'ensemble des acteurs par pays est rassemblé en plates-formes, elles-mêmes regroupées au niveau européen au sein de l'association Eunomad ASBL.

**Un laboratoire de pratiques de co-développement cherchant à valoriser les migrants comme acteurs de développement ici et là-bas**



**Les valeurs partagées au sein du réseau reposent sur la volonté de :**

- Reconnaître les apports citoyens des migrants aux sociétés d'origine et d'installation
- Affirmer la richesse de la mobilité pour le développement « ici et là-bas »
- Dépensionner les débats sur l'immigration en Europe

Eunomad entend à la fois renforcer les pratiques de ses membres en matière d'accompagnement de la relation migrations-développement-intégration/citoyenneté et, à partir de la capitalisation de ces pratiques, développer un plaidoyer pour que les politiques publiques soutiennent efficacement cette relation dans l'intérêt des migrants et des sociétés d'origine et de résidence.

Pour atteindre ces objectifs, l'activité du réseau Eunomad se structure autour des axes suivants :



• **Capitalisation.** Favoriser les temps d'évaluation des pratiques et d'échanges sur les outils et méthodes entre les organisations qui œuvrent en matière de migrations en lien avec le développement et l'intégration/citoyenneté.



• **Étude.** Analyser de manière plus générale les politiques et les pratiques dans ce domaine concernant tant le développement des pays d'origine que le développement des pays de résidence, au sein de l'espace européen.



• **Plaidoyer.** Élaborer des recommandations à l'égard des pouvoirs publics aux niveaux national, européen et international : pays membres de l'Union Européenne, institutions de l'Union Européenne, Conseil de l'Europe, Nations Unies.



*Atelier sur les capacités interculturelles des migrants, Milan, 28-29 janvier 2013*

## 1.2. Chronologie du réseau

### À l'origine

- Avril 2007** • Forum « Migrations et co-développement : quels positionnements pour les ONG européennes ? » (Paris)
- Octobre 2007** • Assemblée générale constituante d'Eunomad (Liège).

### Structuration du réseau et premiers ateliers de capitalisation et de plaidoyer européens

- Décembre 2008** • 1<sup>ère</sup> Assemblée générale ordinaire du réseau (Bruxelles)
- Octobre 2009** • 1<sup>er</sup> atelier Eunomad « Apports et limites des migrations dans le développement ici et là-bas. Regards de professionnel-les sur les capacités sociales des migrant-e-s » (Paris)
- Mai 2010** • 2<sup>e</sup> atelier Eunomad « Migrations et développement ici et là-bas : les capacités économiques des migrants » (Madrid)
- Mai 2010** • 2<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du réseau (Madrid)
- Novembre 2010** • séminaire politique européen « Migrations et développement : Quelle articulation entre les politiques européennes et les pratiques de la société civile? » et rencontre des réseaux européens de la société civile acteurs des migrations et du développement, facilitée par Eunomad, et mise en place d'un « groupe de contact société civile<sup>1</sup>. »
- 2010** • structuration des plateformes pays Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume Uni et Belgique

1. Le « groupe de contact société civile » est un espace de dialogue, mis en place à l'initiative d'Eunomad à des fins de plaidoyer commun, entre ce réseau et les principaux acteurs européens de la société civile engagés sur des thématiques proches de celle d'Eunomad (migration, intégration, discrimination, développement, coopération) : les réseaux CONCORD, SOLIDAR, Migreurop, ENAR, PICUM, ECRE en font partie

↓

## Un réseau qui s'affirme auprès des acteurs institutionnels et de la société civile européens et internationaux

### Février à octobre 2011

3 rencontres du groupe de contact  
société civile (Bruxelles)

### Novembre 2011

représentation du réseau lors  
du « Forum Européen sur  
l'Intégration » ; 3<sup>e</sup> atelier Eunomad «  
Quel renouveau des pratiques de co-  
développement ? Zoom sur celles  
de la jeunesse et des migrations  
récentes » (La Haye) ; 3<sup>e</sup> Assemblée  
Générale du réseau (La Haye), autour  
de la réforme de la gouvernance du  
réseau ; participation et intervention  
lors du « Forum Mondial sur les  
Migrations et le Développement »  
(Genève)

### Octobre 2011

Présentation à la Présidence  
polonaise du Conseil de l'Union  
européenne du Mémoire  
« Mettre le développement humain  
au cœur de l'approche globale sur  
les migrations » et rencontre du  
réseau avec des représentants  
institutionnels polonais des  
Ministères des Affaires étrangères,  
Affaires Intérieures, et Affaires  
sociales et Emploi (Varsovie)

### Décembre 2011

intervention lors des Journées  
Européennes du Développement  
(Varsovie)

### Mars 2012

4<sup>e</sup> Assemblée Générale du réseau  
(Bruxelles)

### Juin 2012

Forum européen sur l'intégration  
(Bruxelles) ; organisation par  
Eunomad France du séminaire pays  
« les compétences interculturelles  
des migrants dans les projets  
de co-développement » (Paris)

### Juillet 2012

organisation par Eunomad  
Espagne du séminaire pays « les  
compétences interculturelles des  
migrants » (Madrid)

### Octobre 2012

organisation par Eunomad Italie du  
séminaire pays « les compétences  
interculturelles des migrants »  
(Milan) ; Journées européennes du  
Développement (Bruxelles)

### 19-20 November 2012

Journées de la Société Civile au  
Forum Mondial sur la Migration et le  
Développement (Ile Maurice)

↓

- **26-30 novembre 2012** : Forum social mondial sur les migrations (Philippines)

**En 2013**

- **28 et 29 janvier 2013**  
4<sup>e</sup> atelier européen de capitalisation sur « les compétences interculturelles des migrants dans les projets de co-développement » (Milan)

- **13 et 14 mai 2013**  
Séminaire européen conjoint avec les réseaux d'autorités locales et l'Union européenne (Bruxelles) ; renforcement du réseau.



*Atelier sur les capacités interculturelles des migrants, Milan, 28-29 janvier 2013*

## .2. INTRODUCTION

Nous avons choisi pour cette édition 2012 du rapport Eunomad France de mettre l'accent sur les thèmes de la participation citoyenne, de l'interculturel et d'une approche par le local, selon nous laboratoire d'expérimentation de la relation entre migrations-développement-intégration/participation citoyenne. Cela s'explique par plusieurs raisons.

On peut relever, aux niveaux européen et français, deux tendances fortes manifestes aussi bien dans l'analyse des politiques migratoires que des débats autour de l'intégration ou du co-développement : d'une part, l'affirmation et généralisation de la rhétorique du contrôle ou de la « gestion » des migrations, d'autre part le développement d'une vision nettement utilitariste centrée sur la question de la contribution des migrations au développement des pays d'origine. Les questions d'intégration et de participation citoyenne demeurent le plus souvent les parents pauvres de ces deux approches, comme en témoignent en France la mise entre parenthèse d'un des engagements du gouvernement pour le droit de vote des étrangers aux élections locales. Les derniers mois n'ont pas marqué un changement net dans le traitement politique en matière d'immigration et d'intégration, au-delà de l'arrêt des mesures les plus choquantes du précédent gouvernement comme par exemple la circulaire Guéant pour les étudiants étrangers.<sup>2</sup>

Le principal défaut de ces approches, de la seconde en particulier envisageant les migrations uniquement sous un angle utilitaire pour le développement des pays d'origine, est qu'elles tendent à s'éloigner des réalités des pratiques et des personnes migrantes : la plupart des études et les pratiques des membres d'Eunomad montrent qu'il n'y a pas de contribution significative et durable au développement des régions d'origine sans intégration et participation satisfaisante dans les pays d'accueil. Or, la montée de comportements xénophobes, la persistance de phénomènes de discrimination en France et dans les pays de l'UE mettent sérieusement en question la capacité de la société d'accueil à fournir les conditions d'une vraie participation citoyenne.

*2. La circulaire Guéant du 31 mai 2011, qui restreint la possibilité pour les étudiants étrangers diplômés de travailler en France, a été abrogée jeudi 31 mai par le gouvernement et remplacée par un nouveau texte.*

La « crise » évoquée partout met en exergue une tendance très ancienne en France : la difficulté à combiner les spécificités individuelles et l'intérêt collectif, à concevoir une citoyenneté commune avec l'existence de différences culturelles, ce de manière évolutive. Cette difficulté est manifeste si l'on s'intéresse à l'histoire des politiques publiques d'intégration (revue 'Hommes et migrations', novembre-décembre 2011). Déjà, après 1974, les discussions autour du thème de l'interculturalité et le lancement des programmes d'apprentissage des langues et cultures d'origine dans le cadre de l'élaboration de politiques d'intégration ne paraissent pas sans ambiguïté dans un contexte d'arrêt de l'immigration de travail et où les politiques de retour sont très en vogue. A l'échelle européenne cette tendance est également fortement présente et la question de la construction d'un « nous » suffisamment inclusif pour les Européens tout en restant ouvert aux autres se pose. Comme le souligne Catherine Wihtol de Wenden : « *L'Europe ne s'est jamais pensée, dans le passé, comme une terre d'immigration et sa définition de l'identité est celle d'une identité construite sur des valeurs communes définies à l'avance et à laquelle les nouveaux arrivants doivent se conformer.*<sup>3</sup> »

Cette ambiguïté est toujours présente aujourd'hui, comme en témoigne la multiplication des catégorisations telles que « migrants », « diasporas » renvoyant systématiquement les personnes concernées à leurs origines plutôt qu'à une appartenance commune dans les territoires de résidence et parfois en décalage avec les situations réelles des personnes, d'autant plus questionnables à l'heure où les droits des personnes immigrées tendent à se dégrader et les avancées en matière de lutte contre les discriminations, de participation citoyenne demeurent limitées. Pourtant, cette lecture au niveau national ne doit pas masquer des évolutions notables, notamment à l'échelon local, sous l'impulsion de certaines collectivités territoriales : les articulations entre dynamiques transnationales, prise en compte des cultures d'origine et intégration sont explicitées dans les textes de présentation des politiques et opérationnalisées à travers l'importance donnée à la « citoyenneté » ou à la « participation citoyenne », loin d'être réductrice à l'accès à la nationalité et au droit de vote. Selon ces approches, c'est par la participation, notamment associative, que l'on passe d'objet passif d' « intégration » à acteur de son environnement local en contribuant par son propre parcours, par l'interaction avec les autres, à le façonner. Se dessine ainsi dans les dispositifs locaux d'une part, les pratiques associatives d'autre part, un paradigme alternatif de la relation entre migration, développement et citoyenneté, aujourd'hui peu relayé au niveau national.

---

3. « *Démographie, Immigration, Intégration* », Catherine WIHTOL de WENDEN, directrice de recherche au CNRS (CERI-Sciences-Po), 13 octobre 2008, pour la Fondation Robert Schuman, in « *Questions d'Europe* », [http://www.robert-schuman.eu/doc/questions\\_europe/qe-111-112-113-fr.pdf](http://www.robert-schuman.eu/doc/questions_europe/qe-111-112-113-fr.pdf)

C'est dans cet esprit qu'Eunomad a privilégié dans ses statuts le terme de « participation citoyenne » à celui d' « intégration » qui connote une relation essentiellement passive. A partir de la mise en lumière de pratiques de ses membres, l'ambition d'Eunomad, reflétée par les activités de la plate-forme France, est de proposer une vision originale liant les migrations internationales aux dynamiques de développement et de participation citoyenne.



*Donner un sourire à Fégui, Enda Europe*



*Membres de l'association DSF lors de la remise du label co-développement, 2011*

# .3. PRÉSENTATION DU CONTEXTE EN FRANCE EN 2012 DANS LES DOMAINES DES MIGRATIONS, DU DÉVELOPPEMENT, DE L'INTÉGRATION ET LEUR ARTICULATION

## 3.1 Définitions

Dans le contexte précédemment décrit d'utilisation politique et médiatique de nombreuses catégories : « migrants », « immigrés », « diasporas », le rappel des principales définitions paraît être un préalable essentiel à toute analyse.

• **Intégration** : D'après la définition qu'en donnait le Haut Conseil à l'Intégration qui adopte la définition du Conseil européen : « L'intégration est un processus dynamique à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des Etats membres. » (Premiers des onze principes de base communs, Conseil du 19 novembre 2004, repris par le HCI dans son rapport « La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? 2010 ») Il est à noter que la définition évolue au cours du rapport, dans le sens d'une compréhension plus unilatérale : « Nos compatriotes (...) attendent des immigrés et de leurs enfants qu'ils s'adaptent aux valeurs et aux mœurs françaises, c'est-à-dire qu'ils s'intègrent.<sup>4</sup> »  
*Source : Haut Conseil à l'Intégration*

• **Immigré** : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré (Source : INSEE).

4. Voir TRIBALAT Michèle, « La France sait-elle encore intégrer ses immigrés », in « L'intégration en débat », revue *Hommes et migrations*, décembre 2011.

• **Migrant international** : Toute personne qui change de pays de résidence habituelle, toute personne qui se déplace et traverse au moins une frontière. A la différence de l'immigré qui arrive pour rester, le migrant est généralement conçu comme une personne en transit, qui vient seulement pour travailler, traverse nos territoires, nos villes et qui retourne à la maison ou repart ailleurs. (Source : Nations Unies)

• **Diasporas** : L'emploi du terme de diasporas tend depuis le début des années 2000 à être de plus en plus souvent employé et discuté. Ses définitions se multiplient. Ainsi, en plus des définitions de travaux sociologique ou géographiques » (cf le rapport Eunomad France 2011<sup>5</sup>), les organismes publics ou parapublics forgent leur propre définition. Ainsi la Commission européenne en 2005 : « La diaspora d'un pays donné englobe donc non seulement les ressortissants d'un pays vivant à l'étranger mais aussi leurs descendants, mais aussi les migrants qui, vivant à l'étranger, ont acquis la nationalité de leur pays de résidence (souvent en perdant celle de leur pays d'origine lors du processus), et les enfants de migrants nés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité dès lors qu'ils conservent une forme d'engagement et/ou d'intérêt pour leur pays d'origine ou pour celui de leurs parents. Dans certains cas extrêmes, comme celui de la diaspora chinoise, les gens peuvent se sentir comme faisant partie de la diaspora de leur pays bien que leur famille vive dans un pays depuis plusieurs générations. » L'OCDE reprend aussi le terme de « diasporas » dans sa publication de 2012 : « Resserer les liens avec les diasporas / Panorama des compétences des migrants », en y intégrant les enfants d'immigrés nés en France. Dans tous les cas le critère décisif est le lien fort entretenu avec le pays d'origine, peu objectivable par définition et qui comporte le risque d'une sorte d'assignation au pays d'origine en particulier pour les enfants nés en France. La connotation économique du terme est aussi forte, le terme de « diasporas » qualifiant de fait les migrations qualifiées porteuses de compétences et contribuant à marquer les différences entre plusieurs catégories de migrants.

• **Citoyenneté** : La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits. Elle se définit aussi comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (« citoyen actif ») ou non (« citoyen passif ») à la vie de la cité. (Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr))

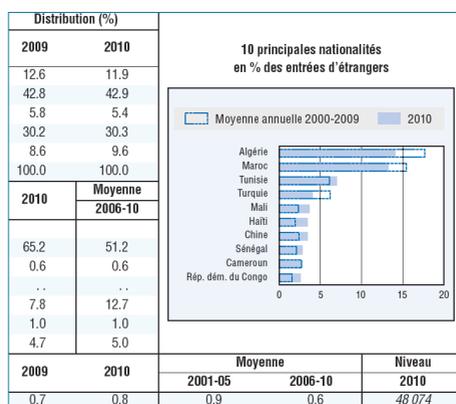
---

5. Accessible sur le site d'Eunomad: [http://www.eunomad.org/images/Ressources/rapport\\_france\\_web1.pdf](http://www.eunomad.org/images/Ressources/rapport_france_web1.pdf)

## 3. 2. Données démographiques

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, selon Eurostat, 3 858 300 étrangers résidaient en France, soit 5,9 % de la population totale, parmi lesquels 2 505 200 provenaient de l'extérieur de l'UE et 1 353 100 étaient ressortissants des pays membres de l'UE. <sup>6</sup>

Le rapport de l'OCDE de 2012 sur les politiques et données des migrations internationales « Perspectives des migrations internationales 2012<sup>7</sup> » (basée sur les chiffres de 2010) présente notamment pour la France une augmentation des mobilités à caractère permanent, hors libre circulation (les ressortissants de Roumanie, de Bulgarie et des pays tiers n'en bénéficient pas), de 8 % (soit environ 137 000 entrées en 2010) par rapport à 2009. Selon l'analyse de l'OCDE « cette hausse a profité aux migrations familiales, qui progressent de 8 % (84 000), alors que les flux de réfugiés et de travailleurs restent stables ». L'OCDE explique cette tendance « par les entrées en 2009 de personnes munies d'un visa de long séjour, dont une partie d'entre elles n'avaient pas été enregistrées avant 2010 ». En outre en 2010, « 101 000 personnes ont signé le Contrat d'accueil et d'intégration, chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente. »



« Perspectives des migrations internationales 2012 »

Informations-clés sur les statistiques et politiques migratoires par pays

[http://www.oecd.org/fr/els/mig/IMO%20FR\\_France.pdf](http://www.oecd.org/fr/els/mig/IMO%20FR_France.pdf)

6. Eurostat, "Foreign and foreign-born population by group of citizenship and country of birth, 1 January 2012", accessible en ligne : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Migration\\_and\\_migrant\\_population\\_statistics](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics)

7. « Perspectives des migrations internationales 2012 » : Informations-clés sur les statistiques et politiques migratoires par pays : [http://www.oecd.org/fr/els/mig/IMO%20FR\\_France.pdf](http://www.oecd.org/fr/els/mig/IMO%20FR_France.pdf)

En termes de composition de cette immigration, « la plupart sont originaires d’Afrique (62%), et plus spécialement d’Afrique du Nord (34 %, Algérie et Maroc principalement). L’Asie est la deuxième région d’origine ». Le tableau ci-dessous présente la répartition de cette composition en % des entrées d’étrangers.

Par ailleurs le rapport observe que « plus des deux tiers des nouveaux permis de travail sont accordés à des immigrés résidant déjà dans le pays à un autre titre, dont plus de la moitié à des étudiants. En 2010, 15 000 nouveaux permis temporaires de travail ont été octroyés, dont 8 000 à des saisonniers. » Le tableau ci-dessous permet d’observer en milliers et en distribution sur la population totale les motifs d’entrée principaux des migrations permanentes et temporaires : les motifs familiaux représentent en milliers d’entrée les flux les plus importantes toutes mobilités confondues (permanentes et provisoires) ; le chiffre est en augmentation entre 2009 et 2010 ; viennent ensuite les mobilités étudiantes en forte progression depuis 2005 ; puis les mobilités liées à la libre circulation (espace européen et mobilités ne nécessitant pas de visa) occupent la troisième place des entrées les plus importantes. Les migrations

Entrées d'étrangers par catégorie <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Distribution (%)	
	2009	2010	2009	2010
Travail	22.5	22.9	12.6	11.9
Famille (y compris la famille accompagnante)	76.6	82.8	42.8	42.9
Humanitaire	10.4	10.3	5.8	5.4
Libre circulation	54.0	58.5	30.2	30.3
Autres	15.3	18.5	8.6	9.6
<b>Total</b>	<b>178.7</b>	<b>193.1</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2005</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Moyenne 2006-10</b>
<i>Milliers</i>				
Étudiants	46.2	50.7	65.2	51.2
Stagiaires	0.6	0.6	0.6	0.6
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	16.2	8.0	7.8	12.7
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.0	0.7	1.0	1.0
Autres travailleurs temporaires	6.5	3.5	4.7	5.0
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.7	0.8	0.7	0.8

« Perspectives des migrations internationales 2012 »

Informations-clés sur les statistiques et politiques migratoires par pays

[http://www.oecd.org/fr/els/mig/IMO%20FR\\_France.pdf](http://www.oecd.org/fr/els/mig/IMO%20FR_France.pdf)

de travail (permanentes) et saisonnières représentent quant à elles des flux moins importants (respectivement 22,9 et 7,8 milliers contre 82,8 pour mes mobilités familiales et 58,5 milliers pour les mobilités liées à la libre circulation).

Dans son rapport l'OCDE souligne l'impact de la crise économique et financière sur la politique migratoire de la France : « La détérioration du marché du travail a conduit le gouvernement à poursuivre l'objectif de réduire les migrations au titre du travail, à l'exception de celles de travailleurs temporaires et saisonniers, de personnes très qualifiées et de celles mutées au sein d'une entreprise. À cette fin, le gouvernement [précédent], dans une circulaire du 31 mai 2011, donne pour instruction aux préfetures d'étudier plus strictement les demandes de permis de travail, en particulier pour les changements de statut, pour celles relatives au travail moins qualifié et aux étudiants postulant pour leur premier emploi. »

## Données INSEE : Recensement de la population (2010)

### Répartition des étrangers par nationalité

	2009	
	en %	effectifs en milliers
<b>Europe</b>	<b>39,4</b>	<b>1 484</b>
<b>Europe des 27</b>	<b>35,1</b>	<b>1 323</b>
Espagnols	3,4	128
Italiens	4,6	174
Portugais	13,1	493
Britanniques	4,1	154
Autres nationalités de l'UE 27	9,9	375
Autres nationalités d'Europe	4,3	161
<b>Afrique</b>	<b>40,7</b>	<b>1 534</b>
Algériens	12,4	468
Marocains	11,7	440
Tunisiens	3,8	144
Autres nationalités d'Afrique	12,8	482
<b>Asie</b>	<b>13,8</b>	<b>520</b>
Turcs	5,9	222
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1,1	41
Autres pays d'Asie	6,8	258
<b>Nationalités d'Amérique et d'Océanie</b>	<b>6,2</b>	<b>232</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>3 771</b>

Champ : France.

Source : Insee, recensement 2009, exploitation principale.

## Répartition des immigrés par pays de naissance en 2008

	en %	effectifs (en milliers)
<b>Nés dans l'Union européenne à 27</b>	<b>34</b>	<b>1808</b>
Espagne	5	257
Italie	6	317
Portugal	11	581
Autres pays de l'UE27	12	653
<b>Nés hors de l'Union européenne à 27</b>	<b>66</b>	<b>3534</b>
Autres pays d'Europe	4	224
Magheb	29	1602
Autres pays d'Afrique	13	669
Asie	14	757
Amérique, Océanie	5	282
<b>Effectifs (en milliers)</b>	<b>///</b>	<b>5342</b>

Par ailleurs il est à noter que le gouvernement précédent avait restreint par arrêté du 11 août 2011 la liste des métiers ciblés pour des délivrances des autorisations de travail pour les migrants hors zone UE-27 passant de 30 à 14. Cette liste est établie sans opposition de la situation de l'emploi, et concerne majoritairement les métiers de cadres (audit, comptabilité), d'ingénieurs des systèmes d'information et de techniciens qualifiés (industries).<sup>8</sup>

## Données sur les Immigrés et descendants d'immigrés en France Insee Références - Édition 2012

### En 2008

- 5,3 millions d'immigrés vivent en France
- 2,2 millions ont acquis la nationalité française au cours de leurs vie (41%)
- la moitié est arrivée avant 1987 en France, le quart après 2001
- 51% sont des femmes contre 44% en 1968
- 4 sur 10 vivent en Île-de-France

8. Arrêté du 11 août 2011 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024463410&categorieLien=id>

- 56% des immigrés ont entre 25 et 54 ans contre 44% pour l'ensemble de la population
- 6,7 millions de descendants directs d'immigrés vivent en France
- Parmi les descendants d'immigrés de 18 ans ou plus : 2,2 millions ont deux parents immigrés, 2,3 millions un seul
- 19% des descendants d'immigrés adultes ont entre 18 et 24 ans contre seulement 10% des 18 ans ou plus ni immigrés ni descendants d'immigrés
- 6 descendants d'immigrés adultes sur 10 ont un parent immigré né dans l'UE27
- Parmi les 18 - 24 ans : 39% ont un parent immigré né au Maghreb et 12% dans un autre pays d'Afrique, 32% ont un parent immigré né dans l'UE27

**La localisation géographique des descendants d'immigrés reproduit de manière atténuée celle des immigrés de même origine.**

- Ils sont notamment sureprésentés en Île-de-France. Les descendants d'immigrés de l'UE27 vivent à proximité du pays de leurs parents (Espagne, Italie) ou dans des régions ayant des activités spécifiques (Rhône-Alpes).
- La présence de descendants d'immigrés hors de l'UE27 est inférieure à 2% dans la moitié occidentale de la France.

### 3. 3. Approches nationales du co-développement, de l'intégration et de la citoyenneté

La réalité migratoire française reste très différenciée selon les pays de départ, les motivations et les modalités d'arrivée en France. Les liens entretenus par les migrants avec les pays d'origine sont aussi très variables selon les contextes socio-culturels et les générations concernées, tant par leur degré d'intensité que par leurs formes. Le terme de **co-développement** renvoie ainsi à toutes ces expressions de solidarité avec le pays d'origine et citoyennes dans le pays d'accueil, que ce soit des aides ponctuelles ou structurées aux familles et aux territoires d'origine, des initiatives collectives ou individuelles, ou encore des échanges familiaux et culturels...

Ce potentiel est désormais reconnu et intégré par les institutions au niveau national et local depuis le milieu des années 90<sup>9</sup>.

Au niveau local, les organisations de migrants sont aujourd'hui partenaires à part entière de collectivités territoriales en France et dans leur pays d'origine.

9. Se référer à la chronologie des politiques de co-développement depuis ces 50 dernières années dans le rapport France 2011 (p. 31-37) : [http://www.eunomad.org/images/Ressources/rapport\\_france\\_web1.pdf](http://www.eunomad.org/images/Ressources/rapport_france_web1.pdf)

Dans un contexte international d'intérêt important pour les liens entre migration et développement incluant l'apport des diasporas au développement des pays d'origine, l'expérience française de co-développement intéresse.<sup>10</sup>

Concernant l'approche et les politiques nationales en matière d'**intégration**, il faut d'abord souligner l'absence de consensus national autour de la définition du terme d' « intégration ». Si l'on s'en réfère aux définitions du Haut Conseil à l'Intégration :

« Le terme d'intégration (généralement référé à la situation des immigrés installés de façon durable dans le pays d'accueil) désigne à la fois un processus et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en oeuvre. Le processus, inscrit dans la durée, est celui d'une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de principes partagés (liberté de conscience et de pensée, égalité entre homme et femme par exemple) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs. Mener une politique d'intégration, c'est définir et développer des actions tendant à maintenir la cohésion sociale au niveau local comme au plan national, de sorte que chacun puisse vivre paisiblement et normalement dans le respect des lois et l'exercice de ses droits et de ses devoirs. Ainsi conçue, une politique d'intégration ne concerne pas seulement les immigrés ; elle n'en doit pas moins prendre en compte les problèmes particuliers que peuvent poser certains d'entre eux. L'intégration n'est pas l'assimilation : elle ne vise pas à réduire toutes ses différences. L'intégration n'est pas non plus l'insertion car elle ne se limite pas à aider les individus à atteindre des standards socio-économiques. L'intégration demande un effort réciproque, une ouverture à la diversité qui est un enrichissement mais aussi une adhésion.<sup>11</sup> »

Les politiques d'intégration telles qu'elles ont été définies et mises en œuvre jusque là font aujourd'hui l'objet de profondes interrogations. En témoigne par exemple le rapport remis au 1<sup>er</sup> Ministre en février 2013 par Thierry Tuot, Conseiller d'Etat spécialiste de l'immigration. La notion d'intégration est plus spécifiquement définie comme : « le phénomène social par lequel se dissipe le rôle majeur de l'origine réelle ou supposée comme facteur des difficultés sociales rencontrées par une personne.<sup>12</sup> »

---

10. *Forums mondiaux migration et développement depuis 2005, Approche Globale des migrations de l'Union Européenne de 2009 (...)*

11. Source : <http://www.hci.gouv.fr/Mots-de-l-integration-.html>

12. Source : *Rapport au Premier Ministre sur la refondation des politiques d'intégration, par Thierry Tuot « La grande Nation : Pour une société inclusive », février 2013, p.11*  
[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers/joints/rapport\\_au\\_premier\\_ministre\\_sur\\_la\\_refondation\\_des\\_politiques\\_d\\_integration.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers/joints/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf)

Un certain nombre de constats critiques de la politique actuelle sont dressés au fil du rapport : en particulier l'affaiblissement de la politique d'intégration à travers ses principaux instruments qu'étaient le Haut Conseil à l'Intégration et la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations. Un second grand constat critique porte sur l'approche même sous-tendant la politique d'intégration, focalisée sur l'accès à la nationalité française et appréhendant ses destinataires comme des sujets passifs, en supposant « un parcours temporel qui se prête mal aux réalités des trajectoires personnelles hétérogènes ».<sup>13</sup> À cette approche, devrait succéder, toujours selon le rapport Tuot, une politique nouvelle dans laquelle les personnes concernées seraient des acteurs non pas dans la logique enfermant dans les droits et les devoirs mais dans celle-collective, des efforts partagés. De ce point de vue : « La société qui intègre se transforme autant qu'elle transforme celui qui intègre ». L'objectif visé serait désormais la « mise en capacité » qui n'est pas que juridique (nationalité, droits divers) ou sociale (prestations, dispositifs dédiés) mais aussi et surtout sociétale (lien social, participation effective dans tous les domaines).

Eunomad France partage ces grands constats et les fondements proposés pour une nouvelle politique. C'est en effet dans le cadre d'une telle approche inclusive que les pratiques et politiques de co-développement citées précédemment pourraient être pleinement effectives, en étant fondées sur la pleine participation des personnes migrantes et de leurs enfants et le développement de leurs capacités acquises tout au long de leur parcours migratoire et reconnues comme telles.



*Rencontre entre des responsables de l'ONG Enda Mali et l'association de jeunes DSF à Fégui en 2012, par Enda Europe*

13. *idem*, p.14-15

# .4. LES ACTUALITÉS EN FRANCE EN 2012 DANS LE CHAMP DES MIGRATIONS, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LEUR INTERACTION

Pour une compréhension de la complexité de la relation qui lie migrations, développement, participation citoyenne, nous avons choisis plusieurs points focaux pour fonder notre analyse en nous appuyant notamment sur les éclairages donnés par le monde de la recherche, l'approche par les médias et un regard approfondi sur les cadres politiques et législatifs régissant les dynamiques des migrations, du développement et de l'intégration ou de la participation citoyenne et leurs interactions.

Cette approche pluri-disciplinaire reflète également la pluralité des acteurs qui composent la plateforme France et qui ont contribué à alimenter cette analyse.

## 4.1. Éclairages de la recherche

Comme en 2011, de nombreuses publications ont porté en 2012 sur le thème des migrations et les travaux de recherche pluridisciplinaires se multiplient aussi associant plusieurs centres de recherches en France et en Europe.

L'étude des phénomènes migratoires mobilise différentes disciplines : sociologie, géographie, ethnologie, anthropologie, sciences politiques voire même urbanisme. Ces travaux portent sur différentes dimensions relatives aux migrations, on relève pour 2012 un nombre important de contributions portant sur les politiques migratoires.

### A. les publications scientifiques

- Le réseau Remisis (Réseau d'Informations sur les Migrations Internationale et les Relations Interethniques) présente les principales publications sur le thème des migrations. Pour l'année 2012, il en recense 41 réparties thématiquement dont la liste est disponible sur le site : <http://www.remisis.org/><sup>14</sup>

*14. Voir en en annexe du rapport la liste complète de ces publications classées par thème. La liste n'est pas exhaustive. Pourraient notamment être ajoutés certaines publications d'auteurs connus et fortement médiatisés, en particulier les ouvrages de Catherine Wihtol de Wenden parus en 2012 : Atlas des migrations: Un équilibre mondial à inventer. Paris : Autrement, 2012*

L'économie en tant que discipline semble en revanche être le parent pauvre de ces recherches. Alors que les discours politiques relèvent souvent d'un point de vue économiste au sens étroit, très peu d'économistes s'intéressent au thème des migrations, alors que la demande est forte parmi les acteurs politiques et associatifs. Or c'est justement cette demande qui peut expliquer la réticence des chercheurs vis-à-vis de risque de nourrir des argumentaires de type utilitaires sur les besoins de migrants souvent fondés sur la logique de court terme. Pourtant on observe des évolutions à travers la publication de travaux par des économistes intégrant les apports des autres disciplines et de plus en plus de recherches communes transdisciplinaires donnant lieu à des ouvrages collectifs.

Pour en savoir plus : Voir les articles récents de l'économiste El Mouhoub Mouhoud.  
<http://el.mouhoub.mouhoud.free.fr/>

Se sont aussi développées ces dernières années et en particulier durant l'année 2012 des recherches portant sur l'analyse critique des politiques liant migration et développement à différents niveaux ; celles-ci sont aussi importantes pour nourrir les analyses des politiques publiques par les acteurs associatifs et politiques à analyser les politiques publiques et à mieux construire leur propre positionnement :

### **Ouvrage paru en 2012 « The politics of international migration management » par Martin Geiger et Antoine Pécoud**

L'ouvrage « *The politics of international migration management* » explore la diversité des acteurs, des pratiques et des discours auxquels réfère le paradigme actuel de « *gestion internationale des migrations* ». Retraçant la genèse de celui-ci, les auteurs montrent comment ce nouveau régime migratoire partagé par une pluralité d'acteurs au niveau international correspond à la **volonté de faire des migrations internationales un phénomène prédictible et potentiellement bénéfique à toutes les parties prenantes**, tout en fournissant une « *ombrelle très avantageuse sous laquelle des activités de fait très différentes peuvent être regroupées et acquérir une apparente cohérence.* » (Introduction, p.3)

Est notamment mis en lumière, et c'est là un des apports importants des analyses développées, le rôle spécifique des organisations internationales gouvernementales dans la consolidation des discours et des pratiques sur lesquels s'appuient les gouvernements pour justifier et légitimer leurs propres orientations. La prolifération de ces organisations internationales gouvernementales, qui

tout oeuvrant au service de leurs Etats-membres, ont un fonctionnement et un mode de management proche des organisations privées, brouillent et mettent en question l'image d'Etats homogènes aux modes d'intervention linéaires en matière migratoire. Comme l'explique bien l'article, cette diversité des organisations et des pratiques couvertes par le terme de « *gestion internationale des migrations* » a un caractère largement fonctionnel, en ce qu'elle permet aux Etats de décider sélectivement quels enjeux ils souhaitent adresser dans quel contexte institutionnel : « *Par exemple, les Etats occidentaux peuvent discuter les liens entre migration internationale, développement et droits humains avec des pays moins développés au niveau des Nations-Unies, tout en demandant à l'OIM de soutenir les politiques de contrôle policier des frontières dans les pays destinataires* » (Introduction, p.4).

Cette fragmentation fonctionnelle a aussi pour effet de démultiplier les enceintes et espaces de négociations voire de contestation pour les acteurs non gouvernementaux. Elle ne pourrait perdurer si elle ne s'accompagnait de la production de discours, distincts des pratiques qui en découlent, et qui contribuent à un changement de perception des migrations et des modes d'intervention. A partir du postulat affirmé que les migrations internationales constituent un processus normal et positif, l'objectif des politiques publiques n'est pas d'autoriser ou non les migrations mais de les « *gérer* » afin d'en dégager le bénéfice optimal pour chacun. L'articulation entre migration et développement est alors une catégorie de pensée et d'action produite par ce discours globalisant. Les auteurs soulignent enfin que ce discours est performatif : il ne décrit pas seulement ou analyse la réalité ; mais tend aussi à forger la manière dont les migrations sont perçues par les acteurs chargés de la gérer.

Dans ce contexte précédemment caractérisé de « *gestion internationale des migrations* », certaines recherches se sont intéressées plus spécifiquement au développement du paradigme politique liant migrations et développement, très important depuis le début des années 2000. Ces travaux portent aussi sur les liens complexes et multi-formes entre migration et développement. Ils prennent leur point de départ commun sur **le rejet de l'équation selon laquelle le mal-développement serait facteur de migrations**. Ils ont aussi en commun de s'intéresser aux impacts des migrations sur le développement des pays d'origine.

Hein de Haas, chercheur à l'institut des migrations internationales et au Département du développement international à l'université d'Oxford a développé des axes de recherche sur ces problématiques.

Dans son introduction commune avec Francisco Rodriguez du Journal du développement humain et des capacités, H. de Hass souligne un changement récent dans le débat sur migration et développement. Cette évolution est caractérisée, selon les auteurs par le passage d'une approche relativement pessimiste avant les années 1990 qui voit dans les migrations une perte pour les pays d'origine de sa force de travail qualifiée et peu qualifiée, à une approche optimiste fondée sur des constats empiriques montrant les impacts positifs de la migration sur les revenus, les standards de vie, la santé, l'éducation et les processus politiques dans les pays d'origine. **L'auteur attire l'attention sur la dimension idéologique de cette dernière approche, inspirée de conceptions néo-libérales enclines à identifier dans les migrations et surtout les transferts de fonds une nouvelle forme d'aide au développement d' « en-bas » et d'origine privée.** D'où l'insistance sur les transferts de fonds et les impacts économiques de la migration. L'auteur préconise une autre approche, encore minoritaire selon lui, liée à une conception large du développement fondée sur les **capacités humaines**, selon la définition d'Amartya Sen (1999). Selon cette autre approche, les impacts sociaux, culturels, politiques et en terme de genre méritent d'être pris en compte car ils affectent les capacités des gens. Le concept de « capacité humaine » est défini par Amartya Sen comme l'habilité des personnes humaines à mener la vie qu'ils ont des motifs de valoriser et de renforcer les choix substantiels qui se présentent à eux. A partir de cette définition, le « développement » désigne le processus d'extension de ces choix substantiels, encore appelés « liberté ». Ce changement de paradigme a des conséquences importantes sur la manière d'appréhender la relation entre migration et développement : en plus de conduire à prendre en compte d'autres types d'impacts des migrations (voir précédemment), la mobilité humaine comprise comme la capacité de décider où vivre devient une part intrinsèque du développement humain, donc, à renforcer. Cette mobilité humaine a une valeur intrinsèque et instrumentale dans la mesure où elle peut contribuer à d'autres libertés pour d'autres personnes : la capacité à percevoir un revenu, la santé, l'éducation de soi-même ou de ses proches ou encore l'estime de soi.

L'auteur introduit aussi une distinction importante : entre la capacité de mobilité et l'acte de mobilité lui-même. En effet si l'on définit la capacité de bouger comme la capacité de vivre où l'on souhaite, on appréhende aussi certaines formes de mobilités effectives par exemple celles qui résultent du trafic et de l'insécurité,

comme une restriction du panel des choix des individus. **La mobilité favorisée ou renforcée n'est pas seulement la liberté de partir, c'est aussi celle de rester dans le lieu de son choix.**

- Pour en savoir plus : <http://www.heindehaas.com/> ou encore le rapport du PNUD 2009 sur le développement humain [www.dj.undp.org/pages/Off\\_Doc.../HDR\\_2009\\_FR\\_Complete.pdf](http://www.dj.undp.org/pages/Off_Doc.../HDR_2009_FR_Complete.pdf)

Les derniers propos de l'auteur montrent que les chercheurs ne se cantonnent pas à une posture critique, par ailleurs importante, mais suggèrent d'autres perspectives, d'autres manières d'envisager les liens entre migrations-développement et intégration, révélant des proximités avec nombre d'acteurs associatifs.

## **B. Les travaux de recherche-action**

Certains dispositifs permettent justement au secteur associatif de proposer des travaux d'études, comme ceux soutenus par le Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. D'autres dispositifs publics cherchent quant à eux à renforcer les passerelles entre la recherche et les actions associatives de terrain, comme par exemple, le dispositif régional, PICRI (Programme Partenariats Institutions-Citoyens pour la recherche et l'Innovation) de la Région Ile de France. Ainsi, le projet « Citoyenneté active et implications territoriales en Ile de France » porté par le centre de recherche spécialisé sur les migrations, MIGRINTER, en partenariat avec un autre centre de recherches (Laios) et deux associations (IDD et le GRDR) est soutenu par le dispositif PICRI de la Région Ile de France (Partenariats entre Institutions et Citoyens pour la Recherche et l'Innovation). Il vise principalement à « analyser de manière approfondie les processus par lesquels se constitue, au fil des engagements quotidiens d'associations de migrants sub-sahariens, marocains et de leurs enfants, une « citoyenneté active ».

L'exemple ci-dessous illustre la collaboration entre monde de la recherche et le secteur associatif.

## **Recherche-action sur la « Scolarisation des enfants de migrants d'origine subsaharienne en France » (GRDR, 2011/2012, DSED, DAIC)**

Le GRDR, ONG intervenant en Afrique et en France auprès des migrants et des familles, a mis en place en 2012 le programme « Accompagnement des familles et soutien scolaire ». Ce dernier fait suite à une recherche-action sur la scolarisation des enfants de migrants d'origine subsaharienne, réalisée sur les communes d'Aubervilliers et des Mureaux, en 2011. Elle a été menée avec le soutien de la DAIC, Direction de l'Accueil de l'Intégration et de la Citoyenneté, en partenariat avec le Ministère de l'éducation Nationale (Direction générale de l'enseignement scolaire - DGESCO)

Cette recherche-action s'attache à analyser l'incidence sur le parcours scolaire des différentes variables : culturelles, socio-économiques, environnementales, etc. Autant de questionnements qui traversent de nombreux discours, travaux et pratiques concernant l'école et les enfants d'immigrés. Elle tente également de repérer les modes de résolution des difficultés en associant les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales) à la mise en place d'expériences innovantes. Il s'agit d'une recherche-action qui vise à favoriser l'appropriation et la diffusion de dispositifs innovants. Elle repose, pour l'essentiel, sur une approche qualitative, en croisant les points de vue et pratiques, entre élèves de cinquième, les familles, les associations et les acteurs locaux, ainsi que les acteurs de l'Éducation Nationale.

Cette démarche part du principe que la culture d'origine de la population enquêtée n'est en soi ni un facteur d'aide ni un facteur handicapant dans le devenir scolaire des enfants mais que le rapport à cette culture, en définissant un positionnement social de la famille, influe sur la scolarité des enfants. Le projet migratoire des parents a lui aussi une influence déterminante sur le niveau d'aspiration de l'enfant et c'est au moins en partie en fonction de ce projet que l'élève se construit et élabore un projet pour l'avenir. La réussite et l'échec d'un enfant à l'école sont fonction du sens qu'il perçoit dans la situation où il se trouve. La question du sens est donc au cœur de la problématique de la réussite et de l'échec scolaires ; elle renvoie à la façon dont l'élève comprend (ou ne comprend pas) la finalité de sa présence à l'école, à ce que l'école représente pour lui, ce à quoi il pense qu'elle peut lui servir.

Le GRDR a conduit cette recherche-action en s'appuyant sur une dynamique pluri-acteurs, démarche qui correspond à la fois à son engagement auprès de la population concernée et qui lui semble le plus à même d'avoir des effets à court

terme, notamment dans l'accompagnement des familles ou dans la formation de certaines catégories de professionnels de l'éducation.

L'étude a permis de dessiner un cadre de lecture et de compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les parcours et leviers de réussite ou échec scolaires des enfants de migrants s'articulant autour de 5 axes majeurs:

- L'évolution des profils des familles de migrants originaires d'Afrique sub-saharienne, qui s'éloignent du cliché encore très présent dans les représentations du migrant villageois et peu instruit (migrations urbaines, féminisation, niveau d'étude plus élevé) et changements des cadres familiaux (familles monoparentales, question de l'articulation des temps et des tâches...).
- Le niveau d'aspiration sociale des enfants est un facteur important pour la construction d'un projet personnel et ou professionnel et a une incidence sur la réussite ou l'échec scolaire.
- L'orientation des parcours scolaires qui cristallise un lien fort parmi les acteurs locaux entre origine et parcours scolaires. L'orientation se construit au croisement de deux logiques, celle de l'affectation et celle du projet individuel.
- Les configurations urbaines impactent les pratiques des acteurs locaux et leurs modes de collaboration. La nécessité de médiation et/ou de communication interculturelle sont soulignés par les différents acteurs (professionnels de l'éducation, associations, collectivités locales...).
- La nécessité de travailler au moyen d'actions de médiation par exemple, non seulement sur les difficultés de communication entre les enseignants et les familles mais aussi sur les difficultés de communication intrafamiliale.

## 4.2 Traitement médiatique des migrations internationales en France

Le traitement médiatique des migrations en France diffère peu de celui des autres pays européens. Reprenant essentiellement l'actualité politique, avec une focalisation forte sur les thèmes sensibles politiquement tels que les expulsions des roms ou encore la situation des sans-papiers, la plupart de la presse écrite

se calque sur les terminologies et les priorités de politique nationale. Peu de place est laissée aux articles de fonds, à l'exception de ceux portant sur les apports économiques de l'immigration. Et, même dans ce cadre, la question de l'impact sur le développement des régions et pays d'origine est quasiment inexistante. Seuls les principaux résultats d'enquêtes d'envergure, menées par des organismes renommés, tels que l'INSEE ou l'OCDE sont relayés et présentées sous forme d'arguments contre les idées reçues sur l'immigration (exemple de l'étude de l'INSEE de 2012 sur l'intégration des descendants d'immigrés). Dans ce contexte, des initiatives intéressantes émergent de formations de journalistes pour développer d'autres approches et méthodologies par l'ensemble des médias sur le thème des migrations.

## **Pour une autre approche et un traitement alternatif des migrations : L'analyse et l'action de l'Institut Panos**

### **1. Le constat de l'Institut Panos Paris sur le traitement médiatique des migrations en Europe et dans d'autres régions du monde.**

Les questions de migrations figurent parmi les thèmes qui dans leur traitement médiatique, écorchent le plus souvent les règles de déontologie du journalisme, en Europe comme ailleurs. Recoupement de l'information, vérification des sources, respect des droits fondamentaux, anonymat sont pourtant quelques-unes des problématiques auxquelles il est indispensable de réfléchir lorsque l'on traite cette thématique.

La simplification et le manichéisme sont, quand les médias décident de traiter du sujet, monnaie courante. Les migrations relèvent aussi dans la plupart des médias de l'anecdotique, au gré des drames liés aux tentatives de passage de frontières, ou à la publication de statistiques sur les migrants.

Le traitement médiatique réservé aux migrations a aujourd'hui durablement associé, dans l'opinion publique, cette question à l'illégalité, la criminalité. Les discours politiques tendent également à véhiculer l'image d'un exode massif venu d'Afrique qui menace toujours plus de déstabiliser les pays du Nord.

L'un et l'autre se renforçant, la polarisation Nord / Sud s'est accrue, et des lignes de fractures se sont imposées dans l'inconscient collectif, symbolisant les nouveaux rideaux de fer protégeant le Nord de la pauvreté du Sud.

## 2. Le regard et la méthodologie de l'Institut Panos Paris

Malgré cet état des choses, il est de la responsabilité professionnelle des médias de proposer une mise en perspective pluraliste des différentes politiques proposées.

L'Institut Panos Paris, en partenariat avec l'Institut Panos Afrique de l'Ouest et avec le soutien de l'Union européenne et de la coopération suisse, cherche à travers le projet « Mieux informer sur les migrations » à faire entendre la voix des migrants et à rappeler les principes fondamentaux du métier de journaliste : la recherche de la vérité, l'indépendance, l'impartialité, l'inclusion des voix marginalisées, et la responsabilité à l'égard des autres.



*Un journaliste espagnol interviewe un migrant à Melilla, devant le Centro de Estancia Temporal de Inmigrantes. © IPP*

Il a semblé dans un premier temps indispensable de mobiliser les responsables éditoriaux, lors d'un séminaire à Casablanca en mai 2011. Il a permis d'échanger expertises, expériences, et de croiser les regards de responsables venant de pays et travaillant dans des paysages médiatiques différents. Cela a permis de susciter l'engagement et la participation de ces responsables dans la suite du projet.

A travers une série d'ateliers dans huit pays d'Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Europe, concernés par des circuits de migration commun, nous cherchons

à donner aux journalistes des outils qui leur permettront d'assurer une couverture journalistique des migrations à la hauteur des enjeux qu'elles représentent. Ces outils sont présentés au travers d'une formation théorique donnée à douze journalistes lors de chaque atelier, par l'enseignement d'un formateur et au travers de discussions avec des organisations locales et internationales travaillant sur les migrations. Chaque journaliste doit ensuite mettre en application les réflexions menées par la réalisation d'un reportage sur le terrain dans les environs du lieu de l'atelier.

L'ensemble des publications ainsi que les rapports de chaque atelier sont disponibles en ligne, sur la partie du site de l'Institut Panos Paris dédiée au projet ([http://panosparis.org/spip.php?page=projet&id\\_article=745](http://panosparis.org/spip.php?page=projet&id_article=745)).

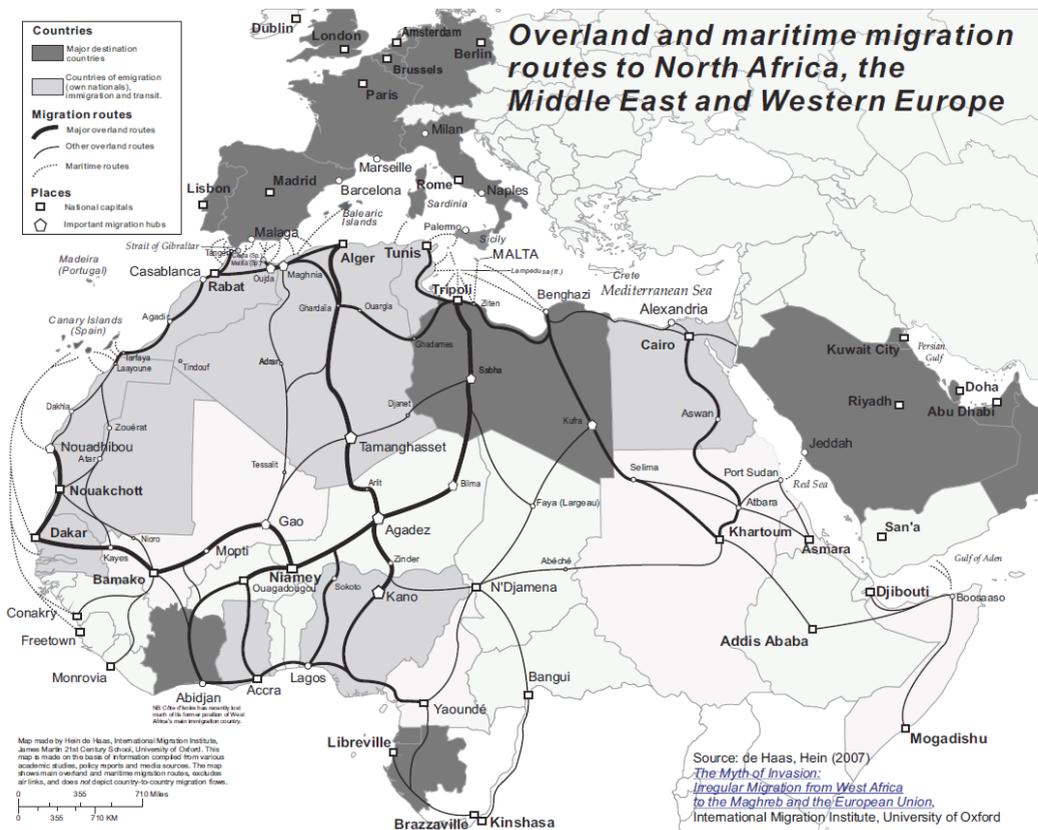
### 4.3. Le contexte politique en France sur la relation migration-développement- participation citoyenne

#### AU NIVEAU NATIONAL

En 2012 comme en 2011, le thème des migrations, sous l'angle des problématiques d'intégration ou des politiques migratoires, a été un sujet important de l'agenda politique. Afin d'appréhender son traitement politique, il est possible dans un premier temps de caractériser le contexte politique français par trois grandes phases : l'avant campagne présidentielle, la campagne présidentielle et l'après campagne. A partir de cette analyse, nous dégagerons ensuite certaines tendances de fond.

#### **A. LA CONTINUITÉ D'UNE APPROCHE ESSENTIELLEMENT SECURITAIRE (janvier-mars 2012)**

Au début de l'année 2012, l'approche du gouvernement concernant les migrations s'inscrit dans la droite lignée de celle développée en 2011, avec, à l'approche des élections présidentielles de 2012, un renforcement des mesures restrictives aussi bien au regard des politiques migratoires que d'intégration. Cette politique menée depuis 2006 sous la Présidence de Nicolas Sarkozy a été marquée par un certain nombre de temps forts qui, tous, témoignent de la préoccupation de montrer à l'électorat français la volonté du gouvernement de continuer à maîtriser l'immigration en provenance des pays en voie de développement :



- Vote et application de la loi sur l'immigration et l'intégration de 2006 ;
- Création en 2007 du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité Nationale (MIINDS) ;
- Mise en place du Contrat d'Accueil et d'Intégration de 2007 ;
- Le lancement d'un grand débat sur l'identité nationale en 2009.

Le lancement et la mise en œuvre de la Circulaire Guéant sur les étudiants étrangers de mai 2011<sup>15</sup> est quant à elle emblématique du renforcement de l'approche

*15. La circulaire du ministère de l'Intérieur français du 31 mai 2011, surnommée « circulaire Guéant », concerne l'ensemble des étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne et qui souhaitent prolonger leur expérience professionnelle en France. Son objectif consiste en la diminution de leur nombre en adoptant, selon le texte de la circulaire « une approche qualitative et sélective ». Publiée dès la fin du mois de mai, la circulaire Guéant donne des consignes aux préfetures pour atteindre cet objectif en durcissant les critères relatifs à la délivrance de titre de séjour aux diplômés hors UE.*

restrictive en direction d'un public qui, jusqu'alors, était plutôt considéré dans l'opinion et par les partis politiques comme une composante du développement économique et de l'attractivité de l'enseignement en France. Avant sa mise en œuvre, les discussions portaient plutôt sur la perte que représentaient ces départs de plus en plus importants d'étudiants pour le développement des pays d'origine, autour de la problématique de la « fuite des cerveaux ».

La politique de « développement solidaire » (succédant au terme de « co-développement » à partir de 2008)<sup>16</sup> constitue un des piliers de l'approche française en matière migratoire; elle est aussi significative de cette compréhension essentiellement restrictive des mobilités. En effet, alors qu'à l'origine le co-développement mettait l'accent sur la contribution positive des migrants aussi bien dans les pays d'origine que d'accueil, le développement solidaire s'inscrit davantage dans le cadre de la stratégie de maîtrise de l'immigration.<sup>17</sup> Cette approche est largement relayée au niveau européen lors de la Présidence européenne de la France qui débouche sur le Pacte européen sur l'immigration et l'asile (2009).

Cette politique migratoire suscite des débats et des mobilisations associatives et citoyennes importantes et sont médiatisées : la démission de plusieurs personnalités universitaires de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration pour protester contre la création du MIINDS en 2007 ou, bien plus tard, les mobilisations là encore du monde universitaire contre la circulaire Guéant à partir de mai 2011, trouvent un certain écho dans les médias. Certains d'entre eux deviennent aussi solidaires de ces protestations en lançant des initiatives innovantes, à l'instar du journal Libération à travers la création de l'opération « parrainages » inspirée du modèle du Réseau Education Sans Frontière.<sup>18</sup> Les protestations et les débats suscités par cette mesure s'élargissent au-delà des cercles de militants avertis sur les questions migratoires et d'autres arguments apparaissent aux côtés de ceux généralement invoqués relevant de l'atteinte aux droits des personnes, aux dangers de l'escalade des comportements xénophobes. En effet les détracteurs de la circulaire dénoncent le caractère irrationnel des dispositions prévues : d'un point de vue économique à court ou moyen et à long terme, du point de vue aussi

---

16. Définition du « développement solidaire » par le Ministère de l'Intérieur

17. Cette dimension de contrôle est présente depuis le début des années 80 mais elle est devenue particulièrement explicite sous le dernier gouvernement. Pour une histoire du « co-développement » à la française voir l'article d'Olivier LEMASSON : « Le co-développement a-t-il un seul sens ? », revue CERAS, juillet 2009, disponible en ligne : <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3882>

18. Cette opération consiste à favoriser des parrainages entre des personnalités de tout horizon et des étudiants étrangers menacés par la circulaire Guéant qui durcit notamment les conditions d'études et d'obtention de changements de statuts en France. Des vidéos des « parrains » et « fil-leuls » sont postées sur le site de Libération dans la rubrique « Actualités » : <http://www.liberation.fr/contre-la-circulaire-gueant-2011,100143>

des impacts négatifs au regard de l'avenir de la francophonie, déjà largement mise à mal, dans le monde.<sup>19</sup> Ainsi, le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) s'est joint au concert de critiques contre la circulaire.<sup>20</sup> Paradoxalement, l'instauration de la circulaire Guéant encourage l'émergence d'espaces de débats au sein desquels s'esquissent et se révèlent une perception différente des mobilités des personnes, de leur impact positif pour les pays d'origine et d'accueil et pour la formation des personnes. Cependant cette perception et ces discussions restent cantonnées à un type de mobilité -celle des étudiants- et demeure en marge d'un débat plus large sur les migrations.

D'autres enjeux pourtant importants au regard de l'intégration et de la participation citoyenne, des migrants sont largement mis de côté et suscitent peu de mobilisations. C'est le cas du démantèlement de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE), en avril 2011, au bénéfice du seul Défenseur des Droits dont le mandat est bien plus large que celui de la lutte contre les discriminations, pour des moyens moindres. La création de la HALDE en 2004 constituait un pas décisif pour la protection des personnes migrantes dans le processus de transposition de la législation européenne avancée depuis 2000.<sup>21</sup> Elle fédérait aussi les initiatives publiques et privées (associations, entreprises) en faveur de la lutte contre les discriminations en favorisant le développement d'une culture commune autour de cet enjeu spécifique. En complément de cet outil juridique, l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité (ACSE) constituait le principal instrument financier de soutien à ces initiatives. Le démantèlement de la HALDE et la réduction de près de moitié du budget de l'ACSE dans le domaine de la lutte contre les discriminations a conduit à l'affaiblissement des acteurs associatifs et à une relative dispersion des initiatives. Ce champ d'action est ainsi devenu la prérogative d'acteurs privés, rebaptisé par le terme sans contenu juridique de « diversité », comme en témoigne, par exemple, le développement de clubs d'entreprises autour de cet engagement dans le cadre de

---

19. Voir par exemple le manifeste du collectif Université Universelle : Université Universelle rassemble des personnalités du monde culturel, scientifique, juridique, économique, qui s'engagent aux côtés des diplômés étrangers. Université Universelle travaille en étroite liaison avec le Collectif du 31 mai qui réunit des diplômés étrangers victimes de la circulaire Guéant. <http://www.universiteuniverselle.fr/?p=131>

20. Voir notamment l'article publié sur Le Point.fr le 17/11/2011 intitulé « La circulaire Guéant préoccupe les entreprises » : [http://www.lepoint.fr/economie/la-circulaire-gueant-preoccupe-les-entreprises-17-12-2011-1409637\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/la-circulaire-gueant-preoccupe-les-entreprises-17-12-2011-1409637_28.php)

21. En particulier : l'article 13 du Traité d'Amsterdam, la directive européenne 2000/43 du 29. Juin 2000

la politique de Responsabilité Sociale des Entreprises.<sup>22</sup> On constate cependant permanence de l'action des collectivités territoriales engagées de longue date sur ces thématiques.

La campagne présidentielle, démarrée à la fin de l'année 2011 et qui a battu son plein au mois de mars 2012 et les débats autour des programmes des différents partis de gauche (principalement le Parti Socialiste, le Parti Communiste Français, Europe Ecologie Les Verts, le Front de Gauche) ont remis en lumière un certain nombre de thèmes et questions en partie éclipsés de la scène politique jusque-là.<sup>23</sup>

## **B. UNE « ENTRE-OUVERTURE » MANIFESTÉE PAR LA GAUCHE AU POUVOIR (AVRIL-JUILLET 2012)**

Les partis de gauche critiquent plusieurs aspects de la politique du gouvernement sortant, de manière générale sa radicalisation et sa proximité croissante avec les positions du Front National. Une partie des débats se focalisent progressivement autour des engagements du principal parti d'opposition, le Parti Socialiste, tandis que les positions xénophobes voire populistes sont réaffirmées et renforcées par le Front National qui souhaite se démarquer plus nettement de la droite traditionnelle.

Dans son programme électoral, Marine Le Pen présente l'immigration comme « une source de coûts très importants », souligne que « l'assimilation n'est plus possible dans un tel contexte d'immigration de masse » et envisage de « stopper aussi bien l'immigration légale que clandestine ».<sup>24</sup> Le programme présente des plans de réduction de l'immigration dite « légale » à 10 000 entrées par an, la suppression du regroupement familial, la réduction « drastique » du nombre de demandeurs d'asile, la remise en cause des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes, la réduction de la durée maximale de la carte de séjour de 10 à 3 ans, ainsi que la renégociation de la Convention européenne des droits

22. Pour comprendre l'évolution de ces différents paradigmes d'action publique consulter les travaux du sociologue Olivier Baux, en particulier l'article : « Politique de diversité ou politique de diversion ? Du paradigme public de lutte contre les discriminations à sa déqualification juridique », *Revue Asylon(s), Réseau Terra* : <http://www.reseau-terra.eu/article764.html>

23. Voir dans le rapport France 2011 la présentation et l'analyse des positionnements des différents partis lors de la campagne présidentielle de 2012.

24. Voir le programme du Front National en matière d'immigration : [www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/.../immigration/](http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/.../immigration/)

de l'homme, en particulier de l'article 8<sup>25</sup> qui serait « utilisé par les associations de promotion de l'immigration pour accroître l'immigration vers la France ». En même temps, le Front National propose la suppression du « droit du sol » -qui permet à toute personne née sur le territoire français de bénéficier de la nationalité française – ainsi que la réforme en profondeur du code de la nationalité française, l'interdiction de la double nationalité (sauf en cas de double nationalité avec un autre pays de l'UE), l'expulsion « systématique » de tous les irréguliers, la suppression de l'Aide Médicale d'Etat proposée aux migrants irréguliers, la suppression, dans le droit français, de la possibilité de régulariser personnes résidant de manière irrégulière sur le territoire, l'interdiction des manifestations de personnes sans papiers ou de soutien à ces personnes, l'instauration d'un délit de « racisme anti-Français » et l'application large de la « priorité nationale ». De même, en matière de « migration et développement », ce parti propose de subordonner les aides au développement « à une coopération étroite avec les autorités françaises s'agissant des flux migratoires et des procédures d'expulsion des clandestins vers leur pays d'origine », en particulier avec l'Afrique. Il est à noter que cette dernière proposition est mise en œuvre par le gouvernement depuis 2011 dans le cadre de la négociation des accords de gestion concertée.

En démarcation de ces positions, les engagements pris par le Parti Socialiste ne conduisent pas à une remise en cause fondamentale de la politique menée jusqu'alors mais à en corriger les aspects estimés comme les plus discriminants : les modes d'accès à la nationalité, les procédures administratives d'accès aux visas, la circulaire Guéant. La principale proposition, loin d'être nouvelle en elle-même, porte sur l'accord du droit de vote des étrangers aux élections locales.

Cette dernière reçoit un accueil très favorable des associations engagées de longue date en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales (Ligue des Droits de l'Homme, FASTI, GISTI...) qui voient une nouvelle opportunité d'appliquer une mesure déjà annoncée par François Mitterrand en 1985 dans un contexte économique plus favorable.

---

25. L'article no 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) proclame le droit de toute personne au respect « de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance » mais organise un régime de restrictions si celles-ci sont « prévues par la loi » et « nécessaires, dans une société démocratique ». Cet article établit clairement une protection contre les immixtions illé-gales dans la vie privée des personnes. (Source : wikipédia)

## L'évolution du soutien au droit de vote des étrangers aux élections locales en France <sup>26</sup>

Allant à l'encontre du discours général de la montée de la xénophobie au sein de l'opinion française, des recherches récentes montrent que les Français sont nettement plus favorables à ce droit de vote qu'il y a 30 ans : En 1984, 21 % des personnes interrogées y étaient favorables, 74 % s'y opposaient. L'opinion a ensuite peu évolué pendant presque 10 ans, à l'exception d'un pic à 35 % de soutien au lendemain de la réélection de François Mitterrand en 1988, la mesure figurant dans son programme de campagne. C'est en 1999 que le nombre d'opinions exprimées en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales dépasse pour la première fois 50 %. Par la suite, le soutien au vote des étrangers aux élections locales recueille régulièrement une majorité des opinions exprimées, et dépasse même 60 % à plusieurs reprises à partir de 2006. En octobre 2011, l'enquête TrElec estime que 66 % des personnes interrogées sont favorables au droit de vote des étrangers contre 33% qui s'y opposent.

En vingt-cinq ans, la situation s'est donc modifiée de manière significative. De plus, il faut souligner que le soutien au droit de vote des étrangers est présent dans l'ensemble des couches sociales et transcende les appartenances politiques. Parmi les facteurs expliquant cette évolution, le renouvellement générationnel des électors et l'élévation générale du niveau d'étude sont avancés. Mais, au-delà de ces facteurs classiques, les chercheurs évoquent un « changement global des valeurs, une acceptation croissante de l'autre, à un rythme plus soutenu que devraient produire les seules évolutions démographiques. » En témoigne l'évolution de l'attitude moyenne vis-à-vis de l'immigration : En 1992, 44,5 % des français considéraient que l'immigration était une source d'enrichissement culturel, ils sont 75,5 % en 2009.

En conclusion, au-delà des inquiétudes et des discours politiques qui peuvent faire la part belle au rejet des immigrés, ces analyses montrent un recul lent mais soutenu du racisme et des préjugés.

Un certain nombre de militants associatifs avancent aussi comme facteur explicatif de cet accueil plus favorable de la part de l'opinion publique la déconstruction d'idées reçues, longtemps ancrées en France, mais démenties par les immigrés

26. Source : « Tiberj Vincent (Centre d'Etudes Européennes, Sciences Po), « Le droit de vote des étrangers / Un exemple de la progression du libéralisme culturel en France. Revue Hommes et Migrations n°1294 – novembre-décembre 2011, p.113-119

eux-mêmes et leurs enfants ou par les expériences européennes, de plus en plus nombreuses.<sup>27</sup> Ainsi, un argument majeur des opposants au droit de vote des étrangers aux élections locales est le risque de « communautarisme » que cela favoriserait, et de devenir une alternative à l'accès à la pleine citoyenneté. Or on observe que dès 1981 le mouvement des Beurs a développé la thématique de la citoyenneté de résidence, en montrant que c'est la participation à la vie locale qui fonde la participation citoyenne en lui donnant une portée concrète.<sup>28</sup> Les exemples d'autres pays européens tels que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne montrent également comment la participation des étrangers au niveau local a joué un rôle de levier vers le développement du droit du sol et un accès croissant à la nationalité.<sup>29</sup>

### C. DE LA RUPTURE À LA CONTINUITÉ (MAI - DÉCEMBRE 2012)

Ce climat de relative « ouverture » ou renouveau de l'approche semble être confirmé par l'abrogation fortement médiatisée de la Circulaire Guéant le 31 mai 2012.

Cependant, à partir de la rentrée de septembre 2012 alors que la politique économique (lutte contre le chômage et restriction des dépenses publiques) concentre toute l'attention du personnel politique et des médias, et que le Ministre de l'Intérieur affiche une attitude ferme, proche du précédent gouvernement, l'ensemble de ces engagements sont relayés au second plan du programme gouvernemental.

L'été 2012 semble marquer le retour de la « realpolitik » avec les mesures prises par le Ministère de l'Intérieur en direction des populations roms qui ne sont pas sans rappeler les nombreuses expulsions durant l'été 2011.<sup>30</sup> Après une première phase d'hésitation et de discussion inter-associative portant sur les différences d'orientations du gouvernement, les associations engagées sur les questions de migrations se mobilisent de nouveau, en soulignant la continuité des pratiques avec le précédent gouvernement. Ce même constat est élargi à d'autres

---

27. Arguments développés lors du colloque organisé le 14 décembre 2012 sur le droit de vote des étrangers aux élections locales en France et en Europe par la Ligue des Droits de l'Homme.

28. LEVEAU Rémy, WIHTIL DE WENDEN Catherine. *La beurgeoisie, Les trois âges de vie associative issue de l'immigration*. Paris : CNRS ed., 2001, 192 p.

29. Faits exposés et arguments développés lors du colloque organisé le 14 décembre 2012 sur le droit de vote des étrangers aux élections locales en France et en Europe par la Ligue des Droits de l'Homme.

30. Voir la même partie dans le rapport France 2011.

domaines : la politique de contrôle des frontières, de lutte contre l'immigration clandestine à travers le contrôle des travailleurs sans papier et les reconductions aux frontières.<sup>31</sup> En 2012, les mesures en faveur de l'accès à la nationalité et des facilités d'obtention de visas demeurent très faibles, comme en témoignent les nombreux refus de visas, y compris de personnalités, poussant un pays comme le Sénégal à instaurer la réciprocité des visas à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette mesure a été expressément présentée par le Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal comme une réponse aux conditions exigées par les pays de l'Union Européenne, dont la France.

Parallèlement à l'instauration de ces mesures, une Loi sur l'immigration, l'intégration et la nationalité est programmées pour 2013. Néanmoins son contenu et ses orientations sont encore peu connus et ont été peu débattus durant l'année 2012.

Il convient cependant de relever un engagement pris par le Ministère des Affaires étrangères affichant une rupture nette avec le précédent gouvernement. Cet engagement concerne une des recommandations phares du réseau Eunomad vis-à-vis des autorités locales et nationales, à savoir la demande de dissociation entre politiques de gestion migratoire et politique de développement. En effet, dans sa Lettre d'Engagement sur les orientations de la politique de développement de novembre 2012, le Ministre délégué chargé du développement, Pascal Canfin annonce explicitement la déconnection entre la politique de développement de la France, sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et la politique migratoire, sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur.

« Nous avons mis **fin à la liaison entre la politique de développement et la politique migratoire**. Le précédent gouvernement avait déplacé une partie du budget alloué au développement du Quai d'Orsay vers le Ministère de l'Intérieur pour pouvoir négocier le financement de projets comme contrepartie à une politique de contrôle des flux migratoires « à la source ». Ce lien a été supprimé puisque **la totalité du budget concerné revient sous ma responsabilité dès 2013**. » (Lettre du mois d'octobre 2012 intitulée « Ministère du Développement : 4 mois utiles pour l'Ecologie »)

Cet engagement, peu relayé par la presse, est accueilli de manière positive par les acteurs engagés dans le domaine des migrations dont Eunomad, qui avaient formulé cette demande au Ministre peu après son arrivée en poste.<sup>32</sup>

31. Voir en particulier les nombreux communiqués de presse, rapports et conférences lancés par la Cimade et le Gisti et poursuivis jusqu'à fin 2012 : [www.gisti.org/](http://www.gisti.org/) ; [www.lacimade.org/](http://www.lacimade.org/)

32. Une note commune avait été envoyée en octobre 2012 par le réseau Des Ponts pas des Murs et la plate-forme française du réseau Eunomad en octobre 2012. Une des recommandations consistait dans la demande de séparation nette entre politiques et objectifs de développement en tant que tels et politique de gestion des flux migratoires. Cette note est disponible sur le site internet d'Eunomad (rubrique « plate-forme France » / sous-rubrique « ressources »).

En termes opérationnels, cet engagement doit être suivi par la suppression du département « développement solidaire » au sein du Ministère de l'Intérieur et le transfert du personnel et des moyens qui lui étaient dédiés au Ministère des Affaires Etrangères. Ainsi, le soutien financier aux actions des associations de migrants et à leurs partenaires doit être maintenu et le rôle des diasporas dans le développement des pays d'origine officiellement reconnu, à travers plusieurs déclarations de François Hollande fin 2012.<sup>33</sup> Les conséquences sur la coopération avec les pays-tiers, engagés dans les négociations des accords de gestion concertée des flux migratoires, ne sont pas encore manifestes à la fin de l'année 2012.

Cependant, le risque, souligné par différents acteurs non-gouvernementaux, dont les membres de la plate-forme française d'Eunomad est que la politique de « co-développement » ou « migration et développement » tende à être marginalisée. D'après la Loi de finances de 2007, les fonds dédiés au co-développement s'élevaient à 60 millions dégagés de l'Aide Publique au Développement, soit une part déjà mineure et elle pourrait être rendue invisible et impossible à évaluer dans le cas où aucune enveloppe budgétaire ne lui serait explicitement dédiée. Un problème se pose aussi relativement à la cohérence des politiques. Les recherches et les pratiques des acteurs montrent que toute contribution effective des migrants au développement de leur pays d'origine (pratiques individuelles comme collectives) implique au préalable de bonnes conditions d'intégration, de participation citoyenne, une absence relative de précarité économique dans le pays de résidence et des facilités de mobilités. Aussi, il paraît aujourd'hui fondamental au réseau Eunomad de mettre en place des dispositifs de dialogue entre les acteurs en charge des politiques migratoires, d'intégration et les politiques de développement.

Un processus de concertation de la société civile a démarré en novembre 2012 à l'initiative du Ministre délégué en charge du Développement, dans le cadre des Assises de la Solidarité Internationale et du Développement qui visent à définir les orientations de la politique de développement de la France. Cette consultation s'est achevée en mars 2013 et a notamment permis d'aborder la question du lien entre migrations et développement à travers l'organisation d'une table ronde spécifique, et les suites qui lui seront données constitueront un indicateur important au regard de l'analyse des politiques publiques en 2013.

---

33. Voir en particulier le *Discours de clôture des Assises du Développement et de la Solidarité Internationale par François Hollande le 1<sup>er</sup> mars 2013* : <http://www.elysee.fr/videos/discours-de-cloture-des-assises-du-developpement-et-de-la-solidarite-internationale/>

## AU NIVEAU LOCAL

Au regard du contexte politique national caractérisé ci-dessous, l'échelon local apparaît comme un laboratoire d'expérimentation de la relation entre migrations-développement-intégration/participation citoyenne, à travers les pratiques des migrants et de leurs organisations mais aussi les politiques locales qui constituent un environnement plus ou moins propice au développement de ces pratiques. Cependant, ces dynamiques souvent innovantes demeurent peu visibles au niveau national et dans les cadres de dialogue formalisés sur migrations et développement aux niveaux international (exemple des Forums Migrations et Développement) et régional (exemple des Conférences euro-africaines). Elles font cependant l'objet de mutualisation entre les collectivités elles-mêmes, au sein des réseaux de collectivités territoriales françaises, telle que Cités Unies France (CUF)<sup>34</sup>, l'Association des Maires de France (AMF), l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ou encore, plus récemment l'ARRICOD<sup>35</sup>. Ainsi, dans le rapport présenté par le premier Vice-Président de l'AMF André Laignel, au Ministre des Affaires Etrangères Laurent Fabius, plusieurs paragraphes sont consacrés au rôle des migrations dans le développement des territoires.<sup>36</sup>

Ce chapitre a pour objet de mettre en lumière certaines caractéristiques d'une approche locale de la relation entre migration, développement et participation citoyenne, par contraste avec l'approche prévalant au niveau national en 2012 et de proposer une comparaison entre les différentes politiques et dispositifs mis en place par plusieurs collectivités territoriales françaises. Il s'agit de montrer ainsi la richesse et la diversité des initiatives au niveau des territoires. La comparaison porte sur un nombre limité de collectivités territoriales, celles ayant entretenu des contacts plus ou moins réguliers avec la plate-forme française du réseau Eunomad, soit : La Ville de Paris, la Région Île-de-France, le Conseil Général de l'Essonne, membre d'Eunomad, la Ville de Montreuil, la Ville de Rennes, la Ville de Villeteuse, toutes, ont participé au séminaire organisé en juin 2012 à

34. Cités Unies France fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Cités Unies France compte 500 adhérents et anime un réseau de 4 800 collectivités territoriales, engagées dans la coopération décentralisée. Depuis 1994, date des rencontres de Saint Denis co-organisées avec l'Institut PANOS et le Réseau des associations du Bassin du fleuve Sénégal, Cités Unies France se penche régulièrement sur la relation entre associations de migrants et collectivités territoriales, lorsqu'elle a pour objectif la solidarité internationale. Sans être un groupe thématique, le partenariat migrants – collectivités locales fait l'objet d'illustration dans plusieurs réunions de groupes pays de Cités Unies France, en particulier au sein des pôles Méditerranée et Afrique subsaharienne. Voir en particulier : <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article131>

35. Pour en savoir plus sur ces associations :  
<http://www.amf.asso.fr/>  
<http://www.arricod.fr/>

36. Voir le Rapport sur l'action extérieure des Collectivités territoriales françaises, présenté au Ministre des Affaires Etrangères par André Laignel, Proposition 34, p.68.

la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) à Paris. La Communauté Urbaine du Grand Lyon et le Conseil Général de Seine Saint-Denis sont aussi inclus, quoi que de manière plus marginale, en raison de la forte présence de personnes immigrées et descendants d'immigrés sur les territoires respectifs et du dynamisme de ces collectivités tant en matière de coopération internationale que d'intégration/participation citoyenne.

## A. DES DÉFIS COMMUNS RELATIFS À L'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRÉES ET ISSUES DE L'IMMIGRATION

Avant d'aborder les politiques et dispositifs mis en place par les collectivités territoriales françaises, il convient d'exposer brièvement les défis communs rencontrés par celles-ci, au-delà des contextes migratoires spécifiques des différents territoires. Ces dernières années, plusieurs enquêtes comparatives ont été réalisées à l'échelle nationale, et, surtout, européenne ; par exemple l'« Enquête transnationale sur les citoyens immigrés » portant sur quinze villes européennes en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie et au Portugal dont deux villes françaises, Paris et Lyon par le Migration Policy Group et la Fondation Roi Baudouin.<sup>37</sup> L'objectif de l'enquête est de donner la parole aux personnes immigrées afin qu'elles témoignent de leur ressenti quant à leur intégration dans la société de résidence, à partir de plusieurs grands critères (l'apprentissage de la langue, l'accès à la citoyenneté et l'obtention des titres de séjour de courte et de longue durée, l'accès à l'emploi, la participation civique et politique). Les auteurs soulignent dans les conclusions, qu'à l'aune des réponses des enquêtes, il y a peu de différences entre Lyon et Paris. Les principaux défis relevés sont aussi pointés dans d'autres documents d'état des lieux et de présentation des politiques de la plupart des autres villes ou départements précédemment mentionnés.<sup>38</sup> Il s'agit principalement:

• **Des difficultés d'accès à un emploi viable, en raison principalement des contrats temporaires, des discriminations rencontrées sur le marché de l'emploi par les jeunes et les femmes (avec le phénomène de double discrimination) en particulier.** Plusieurs villes ont multiplié les centres relais d'informations et de prévention des discriminations au sein des différents arrondissements. Cependant il paraît clair que l'affaiblissement de la volonté politique et des dispositifs au niveau national, avec la disparition de la Halde

37. Pour accéder aux rapports d'enquête détaillée : <http://www.emnbelgium.be/fr/publication/enquete-sur-les-citoyens-immigres-comment-vivent-ils-l-experience-de-l-integration-dans-15>

38. Exemple du *Bleu Budgétaire de la Ville de Paris pour 2012* qui présente et justifie la distribution du budget annuel dans les différents volets de la Politique d'intégration de la Ville de Paris.

au bénéfice du Défenseur des Droits, a aussi contribué à un affaiblissement au niveau local.

• **Accès aux droits en particulier pour certaines catégories de migrants : les personnes âgées et les femmes.**

L'apprentissage de la langue reste difficile, en dépit des mesures prises dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration intégrant des cours et des tests de langue. D'après l'enquête mentionnée précédemment, pour 64% d'entre eux à Lyon et 68% à Paris, l'apprentissage de la langue française se heurte à plusieurs obstacles. Les raisons invoquées sont généralement le manque d'informations concernant les opportunités de cours et le manque de temps pour l'apprentissage, du fait des situations persistantes de précarité professionnelle.

• **Concernant les personnes âgées, dans un contexte de vieillissement général des personnes, la proportion de personnes âgées parmi les immigrés parisiens ne cesse d'augmenter.** Ainsi, entre 1999 et 2007, Paris a gagné 15 900 seniors, dont 14 500 seniors immigrés. Par conséquent, 90% de la hausse des seniors parisiens entre 1999 et 2007 s'explique par l'augmentation du nombre des immigrés âgés, quand seulement 10% de cette hausse est due aux personnes de plus de 60 ans non immigrés. Ils représentent un public fragile, plus encore que les personnes âgées non migrantes : difficultés de santé plus importantes dues à une plus grande précarité et aux emplois effectués, difficulté d'accès au droit due à une situation administrative plus complexe, difficulté de logement, revenus plus faibles, isolement, problème de la langue<sup>39</sup>. Cette problématique du vieillissement se pose dans différents domaines de la politique publique locale : santé, accès à la retraite mais aussi logement dans le cadre notamment de la politique de rénovation des Foyers de Travailleurs Migrants par les collectivités territoriales françaises.

• **Concernant les femmes migrantes, dans le contexte de féminisation accrue aux formes renouvelées** (toutes les couches sociales sont concernées, migration croissante de femmes seules...), le constat du manque d'accès aux droits est corroboré par les diagnostics et les différents plans territoriaux (Régionaux et Départementaux) d'intégration 2011-2013 qui formulent comme prioritaire l'action en direction des femmes immigrées, a-fortiori en matière d'accès aux droits. Cette importance donnée à l'accès aux droits s'explique par le fait que celui-ci conditionne tout le reste : l'accès à la formation, à un emploi viable et la participation à la citoyenneté.

39. Données relevées dans le *Bleu Budgétaire 2012 de la Ville de Paris*.

Ainsi, dans les Hauts de Seine, le taux de chômage est systématiquement supérieur à la moyenne pour les hommes immigrés comme pour les femmes immigrés. Ces dernières sont particulièrement affectées, entre 20 et 60 ans (à titre d'exemple, 27% des femmes immigrées sont au chômage entre 20 et 25 ans, contre 14,5 % pour l'ensemble de la population féminine).

La connaissance de leurs droits par une part importante de femmes immigrées est présentée dans l'ensemble de ces Plans Départementaux d'Intégration comme un préalable indispensable à la participation citoyenne. La priorité donnée à l'accès aux droits n'étant pas nouvelle, elle semble témoigner d'un relatif échec des politiques menées jusqu'à présent en la matière. Cette difficulté est relevée par la Direction à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI) de la Ville de Paris qui a renforcé ses actions de soutien en faveur des femmes migrantes en 2012 en multipliant son soutien aux associations œuvrant en faveur des femmes migrantes issues de quartiers populaires (cf. Bleu Budgétaire 2012).

#### • **Accès aux titres de séjour et à la citoyenneté :**

Plus de 90% des immigrés interrogés à Paris et Lyon sont ou souhaitent devenir des résidents de longue durée. Au-delà du séjour de longue durée, la majorité des personnes interrogées souhaitent aussi devenir citoyens (autour de 70%). Cependant l'accès effectif reste limité : selon l'étude menée à Lyon et à Paris, seulement 56% d'immigrés non-européens sont devenus citoyens après 20 ans de séjour en France. La principale difficulté identifiée lors de la procédure de demande concerne le pouvoir et la discrétion des autorités (25 à 35%), tout comme pour le regroupement familial. Les collectivités territoriales n'ont pas de compétences directes dans ce domaine, les procédures d'obtention des titres de séjour et de la nationalité relevant des Préfectures et donc de l'Etat. Elles ont néanmoins un rôle à jouer en termes de diffusion de l'information sur les procédures et de soutien aux associations accompagnant les demandeurs dans leurs démarches.

Les collectivités territoriales attachent toutes une grande importance à favoriser la participation civique et citoyenne au-delà de l'accès à la citoyenneté en tant que telle. Toujours d'après l'enquête européenne citée, plus de 90% des immigrés sondés à Paris et à Lyon sont intéressés à voter. La plupart souhaite plus de diversité en politique (75%) ; cette proposition est nettement plus grande que celle de la population générale de l'UE qui, selon l'Eurobaromètre 2006, se déclare à seulement 40 à 45% en faveur d'une plus grande diversité parmi les parlementaires.

Cependant, comme le souligne les conclusions des enquêtes et des études produites sur ces questions, les différents critères d'intégration cités conditionnent

cette participation ; en effet, les éléments contribuant à la stabilisation de la situation des personnes immigrées, tels que la connaissance de la langue, le statut de résident de longue durée ou encore l'obtention de la citoyenneté sont clairement facteurs d'intégration socio-économique et de participation active à la vie locale.

## B. DES RÉPONSES COMMUNES ET INNOVANTES

Il ne s'agit pas ici de détailler toutes les politiques mises en œuvre en 2012 par les différentes collectivités territoriales pour tenter de surmonter les obstacles brièvement exposés ci-dessus, mais plutôt de mettre en exergue des approches et dispositifs mettant en relation migrations, développement et intégration susceptibles de renouveler la manière d'appréhender et de répondre à certains de ces défis.

### • Une compréhension large de la participation citoyenne fondée sur la résidence

On relève d'abord pour l'ensemble des collectivités locales une compréhension large de la citoyenneté fondée sur le critère de résidence. Cette approche est en général justifiée par les obstacles rencontrés dans l'accès au droit de vote au niveau national et l'impossibilité persistante de voter aux élections locales pour les étrangers non-communautaires (hors Union Européenne). Ainsi, comme l'explique une responsable de la Direction à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI) de la Ville de Paris : « La participation à la vie de la cité des citoyens extra-communautaires est l'un des piliers de la politique d'intégration parisienne parce qu'elle leur permet de s'intégrer pleinement dans leur ville et en France et parce qu'elle valorise leur dynamisme. Actuellement, ces citoyens parisiens ne peuvent pas s'impliquer officiellement, par le droit de vote, dans la vie institutionnelle de la municipalité. Pour corriger cette injustice démocratique, la ville de Paris a décidé de créer une Assemblée des Citoyens Parisiens Extra-communautaires, l'ACPE. »<sup>40</sup>

De nombreuses autres villes en France et plus largement en Europe ont créé des assemblées ou « Conseils » similaires, généralement conçus comme une alternative au droit de vote des étrangers au niveau municipal. C'est aussi le cas de la Ville de Rennes qui a lancé en 2009 le Conseil Rennais de la Diversité et de l'Égalité des Droits, dans la continuité du comité consultatif des Rennais d'origine étrangère. Cependant pour la Ville de Rennes, le CRDED n'est pas une

40. Extrait de la réponse fournie par la DPVI au questionnaire de la plate-forme France d'Eunomad dans le cadre d'élaboration de ce rapport.

conséquence directe du positionnement de la Ville en faveur du droit de vote des étrangers. Comme l'explique la responsable de la mission à la politique de la Ville et à la diversité, le lancement du Conseil s'est inscrit dans la mise en œuvre du Plan municipal de lutte contre les discriminations dans une optique de faire participer les associations locales dont les associations de rennais d'origine étrangère.<sup>41</sup>

Le soutien au tissu associatif local dont les associations de migrants est un pilier des politiques visant à encourager la participation citoyenne. Comme le souligne la DPVI de la Ville de Paris : « *La participation citoyenne au sein de l'ACPE est destinée à affirmer l'existence d'une citoyenneté de résidence qui se manifeste également dans l'engagement associatif des citoyens extra-communautaires.* »

La vitalité associative parisienne est en partie due à la forte implication des citoyens extra-communautaires dans les associations, qu'elles travaillent sur le co-développement, sur l'aide aux migrants, sur la culture, sur la valorisation de l'histoire et de la mémoire de l'immigration... Ces associations sont des exemples de mixité et de travail en commun entre les citoyens extra-communautaires et les autres Parisiens et leur travail est fortement soutenu.<sup>42</sup> Cette vitalité associative est donc présentée par les collectivités territoriales à la fois comme un facteur d'intégration, en développant les relations entre citoyens extra-communautaires et autres parisiens, comme une composante importante du développement et du dynamisme du territoire et comme une manifestation de la richesse des migrations, participant à la déconstruction d'un certain nombre d'idées reçues et de perceptions négatives au sujet des migrations et des migrants.

### **• Une approche conjuguant égalité de traitement et prise en compte des parcours migratoires**

La compréhension de la citoyenneté portée par les collectivités locales tient donc pleinement compte des parcours des personnes migrantes et des appartenances plurielles qu'elle valorise et s'efforce d'accompagner. Cette double dimension, d'accès aux services de droits communs pour tous, d'une part, de prise en compte des spécificités culturelles d'autre part, est présente dans plusieurs volets de la politique municipale en faveur de l'intégration. Par exemple, dans le domaine de l'apprentissage de la langue française, parallèlement à l'apprentissage de la langue pour tous, Elus et chargés de mission précisent qu'il faut accompagner les parisiens ne maîtrisant pas encore suffisamment le français pour qu'ils puissent malgré tout s'orienter dans les différents services et possibilités qui leur sont

41. Voir dans le chapitre 4 la fiche de présentation du CRDED de la Ville de Rennes.

42. Extrait de la réponse de la Ville de Paris au questionnaire d'Eunomad. Les propos rapportés de responsables des différentes collectivités locales sont tous issus d'entretiens conduits durant l'année 2012 dont les comptes-rendus ont été validés par les personnes concernées et sont disponibles au niveau de la plate-forme France.

offerts. Pour cela, la ville vient d'éditer en 2012 un guide pratique, « Vivre à Paris », traduit en sept langues - anglais, arabe, chinois, espagnol, turque, russe et allemand - et qui s'adresse spécifiquement aux résidents parisiens étrangers.

Cette double préoccupation est aussi affichée par la plupart des autres collectivités territoriales : la Ville de Montreuil par exemple, tout en affirmant l'apport positif des migrations et des migrants dans le développement des territoires comme un postulat partagé par les services, privilégie une approche « métiers » à une approche spécifique en fonction des publics en raison du risque de stigmatisation ou de traitement privilégié que cela impliquerait. De même le Conseil Général de l'Essonne, tout en reconnaissant l'apport des associations de migrants et l'importance de les accompagner, ne souhaite pas pour le moment créer de dispositifs spécifiques. Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, celles-ci participent aux groupes-pays mis en place par le Conseil Général de l'Essonne qui incluent l'ensemble des associations engagées dans des actions de solidarité internationale.

Cette double préoccupation est aussi manifeste à travers la politique menée en faveur des foyers de travailleurs migrants qui concernent surtout Montreuil et Paris en raison de la forte concentration de ce type de logements à Paris. Les efforts consistent ainsi à remettre aux normes en termes de construction et de sécurité les foyers et en les ouvrant sur la vie de quartier, tout en valorisant auprès des autres habitants du quartier les modes de vie particuliers qui s'y sont développés au fil des années, fondés sur la mobilité entre la France et les pays d'origine, à travers l'organisation d'activités à visée interculturelle (projection de films, expositions...). Dans le cadre de ces activités, est notamment valorisé l'engagement maintenant historique d'une partie des résidents, souvent originaires d'Afrique Subsaharienne, en faveur de leur localité d'origine.

Ce dernier type d'action constitue une composante plus ou moins importante, en fonction des collectivités, d'une politique plus large et aujourd'hui largement affirmée de valorisation des mémoires ou cultures de l'immigration. Les Villes de Paris, Lyon, Rennes, Montreuil développent actuellement cette approche. Cependant la Ville de Rennes n'intègre pas en tant que tel le co-développement compris comme le soutien actif aux partenariats avec des associations de migrants autour de projets de solidarité internationale dans sa politique de valorisations des mémoires de l'immigration, par ailleurs très dynamique.<sup>43</sup> Cela

---

43. Pour rappel Eunomad définit le co-développement comme l'amélioration durable des conditions de vie et de mieux-vivre ensemble aussi bien dans les régions d'origine que d'installation, grâce aux échanges et à la circulation de toutes les ressources dont les migrations sont porteuses.

montre a-contrario que ces dispositifs dits de « co-développement » sont partie prenante d'une vision large et renouvelée de l'intégration et de la participation citoyenne des personnes issues des migrations.

### • **Articulation entre co-développement et intégration/Participation citoyenne**

Il existe parmi les collectivités territoriales en France deux grandes manières de mettre en œuvre le co-développement défini comme le soutien à la participation des migrants et de leurs associations aux actions de développement :

La première manière, la plus ancienne, consiste à établir dans le cadre de la coopération décentralisée un partenariat avec une association ou une fédération d'associations de migrants originaires du territoire d'intervention. C'est le cas par exemple de la Ville de Montreuil ou encore du Conseil Général de Seine-Saint-Denis. L'une et l'autre ont en commun d'avoir activement favorisé la structuration d'une fédération d'associations la plus représentative possible afin de pouvoir avoir un interlocuteur unique. Montreuil a ainsi soutenu la structuration et a ensuite établi une convention pour une coopération technique avec l'Association pour le Développement du Cercle de Yelimané en France (ADCYF) et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis avec la Fédération des Associations de Figui en France. Ce type de partenariat est conditionné et se justifie par une forte concentration de la population migrante concernée sur le territoire ; ce qui est le cas pour les deux localités qui sont, pour chacune des populations migrantes concernées, (les migrants maliens du cercle de Yelimané pour Montreuil, les migrants marocains de Figui pour la Seine-Saint-Denis) les premières destinations de migrations. À Villetaneuse où les migrants maliens sont moins présents qu'à Montreuil mais où la population originaire d'Afrique Subsaharienne reste relativement importante, la Ville a établi une convention tripartite avec la Commune au Mali et l'association de ressortissants issus de cette commune à Villetaneuse.

La seconde grande manière de pratiquer le co-développement consiste à mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de financements spécifiques, à l'instar de la Ville de Paris et de son Label Co-développement Sud (voir ci-dessous) qui s'adresse explicitement, même si pas exclusivement, aux associations de migrants. Au niveau national, le Ministère de l'Intérieur puis le Ministère des Affaires Etrangères disposent depuis le début des années 2000 de ce type de dispositif spécifique. Dans ce cas la Collectivité locale opte alors pour un dispositif distinct du cadre de la coopération décentralisée ; ce qui implique, au regard de la première option présentée, une ouverture à davantage d'associations mais aussi un type de partenariat essentiellement financier.

D'autres collectivités conjuguent les deux systèmes ou optent pour des formules intermédiaires, en fonction des orientations et priorités politiques et aussi des moyens financiers disponibles. La Région Île-de-France a ainsi lancé en 2010 le dispositif « co-développement et coopération décentralisée » afin de soutenir des projets portés par des Organisations de Solidarité Issues des Migrations uniquement au sein des territoires de coopération décentralisée et originaires de ces territoires. Le Conseil Général de l'Essonne a privilégié, à titre expérimental, l'accompagnement d'une fédération d'associations de femmes migrantes maliennes originaires de différentes régions du Mali dans l'élaboration d'un projet agricole dans le territoire avec lequel le CG a par ailleurs une coopération décentralisée de longue date. Ce choix s'explique par une double préoccupation : un intérêt effectif du Conseil Général pour l'apport de ces associations aux dynamiques de solidarité internationale et locale, conjugué au souci de ne pas instaurer de dispositifs spécifiques et de s'adresser uniquement aux ressortissants originaires du territoire d'intervention.<sup>44</sup> Selon une optique analogue, certaines collectivités mettent en place un partenariat avec une fédération dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de financement qui s'adresse à tous les acteurs associatifs du territoire. Ainsi il existe un partenariat entre le Grand Lyon et le Collectif des Organisations de Solidarité Issues des Migrations(COSIM), notamment autour du Fonds de Solidarité et de Développement Durable Grand Lyon – Veolia qui constitue un instrument privilégié pour financer les actions de solidarité internationales des associations sur le territoire.<sup>45</sup>



*Une journaliste tunisienne interviewe une femme sénégalaise à Dakar. © IPAO*

44. Voir la fiche de capitalisation du Conseil Général de l'Essonne.

45. Pour obtenir davantage d'informations voir le site du Fonds du Grand Lyon : <http://www.grandlyon.com/Fonds-de-solidarite-et-de-developpement-durable-po.470.0.html> et le site du COSIM Rhône-Alpes

À la différence de l'approche politique nationale, qui marque une certaine réticence à articuler la question du rôle des migrants dans le développement des pays d'origine à celle de leur intégration dans les pays d'accueil, la plupart des collectivités territoriales mentionnées établissent assez explicitement cette articulation. Ainsi la Ville de Villetaneuse affiche comme objectifs de sa coopération décentralisée avec la Commune de Koniakary (Cercle de Kayes au Mali) aussi bien : « Agir ensemble pour soutenir le développement de Koniakary » que : « Travailler ensemble à Villetaneuse au développement de l'engagement citoyen et de la cohésion sociale, en sensibilisant le grand public/l'ensemble des citoyens de Koniakary et de Villetaneuse à la diversité des peuples qui habitent ces territoires pour un impact direct sur le vivre ensemble et la cohésion sociale au niveau local. »<sup>46</sup> L'Élu et le responsable du service de la coopération internationale de la Ville de Montreuil constatent à l'issue d'une expérience longue de partenariat entre la Ville et des associations de migrants dans le cadre de la coopération décentralisée avec le cercle de Yélimané au Mali, que ce partenariat a un impact direct sur le changement social aussi bien à Montreuil que dans le Cercle de Yélimané ; ce qui, selon ces derniers, peut ouvrir de nouvelles pistes en faveur du développement des territoires.<sup>47</sup>

### FOCUS PRATIQUE VILLE DE MONTREUIL

Situé au Nord-Est de la région de Kayes, en zone sahélienne, le Cercle de Yélimané (équivalent d'un département) compte une population à forte dominance rurale de 153 556 d'habitants. Il constitue à la fois une zone d'élevage et de culture de décrue. La pluviométrie annuelle moyenne est faible, avec ponctuellement des épisodes de sécheresse.

Depuis 1985, Montreuil et le Cercle de Yélimané entretiennent des relations d'amitié en associant les populations locales et les ressortissants du Cercle de Yélimané en France. Depuis 2008, l'acteur malien pivot de la coopération est le Syndicat Inter Collectivités Meraguémou (« entente » en soninké) qui réunit les 12 communes et le Conseil de cercle de Yélimané pour créer un espace de coopération et de mutualisation de moyens.

En 2010, le cadre de coopération signé entre les partenaires Montreuil et Méraguémou a permis de définir les axes prioritaires pour les années 2010-2015. Un développement économique harmonieux du cercle en fait partie.

46. Extrait de la fiche de capitalisation du projet de coopération décentralisée portée par Villetaneuse – voir en annexe.

47. Extrait du compte-rendu de l'entretien mené entre 3 membres d'Eunomad (SIAD, ADER, GRDR) et 3 représentants de la Ville de Montreuil : l'Adjoint au Maire, délégué aux populations migrantes et à la coopération internationale, Claude Reznik, le chargé de mission Mali, Fabrice Tarrit et la responsable de service de lutte contre les discriminations et à l'intégration, Dahbia Boukhanef.



*Les partenaires du projet: L'inter-collectivités de Méraguémou, l'Association pour le développement du Cercle de Yélimané en France et le SIAD à la rencontre du Conseil Régional de Kayes. Le 30 juillet 2012 à Kayes.*

Le développement d'activités économiques est indispensable au cercle de Yélimané, qui perd une partie de ses forces vives du fait de l'immigration. Beaucoup de migrants souhaitent aujourd'hui contribuer à la création d'entreprises dans la zone, pour les gérer eux-mêmes ou les confier à des proches. En 2012, Montreuil, en partenariat avec l'ADCYF, l'ONG SIAD et Meraguémou ont élaboré un dispositif binational d'appui à la création d'entreprises dans le cercle, accessible aux migrants et porteur de projets locaux. La formation et l'accompagnement des entrepreneurs sont les priorités du programme.

Les premiers résultats font état d'une forte mobilisation (380 porteurs de projet candidats au dispositif dont 20 en France) sur le double espace du projet. Objectif pour 2012-2013 : 10 entrepreneurs formés et financés par les banques maliennes et autant d'exemples pour la suite.

Lorsqu'il s'agit de l'implication des migrants et de leurs associations dans les actions de développement, l'engagement des collectivités semble aller au-delà de la justification classique des actions de solidarité internationale par les retombées locales des actions menées.

Le service de coopération internationale de la Ville de Montreuil a ainsi amorcé un dialogue régulier avec le service de l'intégration au sujet de la participation des femmes maliennes et des associations de femmes migrantes dans l'action de coopération décentralisée fortement encouragée par la Ville de Montreuil en 2012 et les impacts sur la participation des femmes à la vie associative à Montreuil. La Ville de Paris exige quant à elle que chaque projet déposé par les

associations dans le cadre de son label co-développement comporte un volet en faveur de l'intégration des populations migrantes d'un poids équivalent, en termes d'activités et de budget, au volet de développement au sud. Le bilan dressé chaque année du dispositif permet de mesurer les résultats des projets financés sur les deux volets.

### **Label Co-développement Sud (Ville de Paris)**

Le Label Paris Co-développement Sud a été lancé en 2006, suite à une réflexion engagée en 2003 entre la Ville de Paris et les acteurs de la solidarité internationale, lors des Assises du développement.

Il a ainsi semblé important de proposer un dispositif qui permet à la fois de valoriser les migrants vivant à Paris et les actions qu'ils mènent au bénéfice de leur pays d'origine. C'est pourquoi il comprend un volet d'action en faveur du développement au Sud et un autre en faveur de l'intégration des populations issues de l'immigration en France. Les décisions sont prises en fonction de la qualité des projets en termes de développement, d'intégration et de partenariats.

### **Exemple de projet soutenu par le label co-développement Sud<sup>48</sup>**

Le projet d'agrandissement d'une école primaire et d'un collège au Mali mené par l'association Nord de ressortissants maliens Tambaoura (9.000€ attribués par l'édition 2011 du Label).



Volet Sud : le projet développé au Sud visait à renforcer la scolarisation des enfants en développant les capacités d'accueil de l'établissement scolaire visé, mais également en fournissant des bicyclettes aux élèves de façon à réduire leur temps de transport et à améliorer leur assiduité scolaire.

*48. Cet exemple a été présenté par des responsables de la Direction aux Relations internationales et la Direction à la Politique de la Ville et à l'Intégration en réponse aux questions posées par Eunomad dans le cadre de l'élaboration de ce rapport ;*

Volet Nord : les vélos ont été envoyés de Paris par l'association : il s'agissait à la fois de donations ponctuelles de particuliers, mais également de collecte à l'occasion de l'opération Vélorution qui a lieu chaque 1er samedi du mois à Bastille. Dans ce cadre, les membres de l'association Nord Tambaoura a sensibilisé les Parisiens au projet et les y a impliqués.

**Le co-développement apparait donc aussi comme un outil d'intégration favorisant le vivre-ensemble au sein des Communes et ce, à plusieurs égards :**

- Du point de vue des personnes migrantes, la participation à des actions de solidarité en faveur de leur localité d'origine correspond à une affirmation positive de leur double culture, leur permettant ainsi de vivre sereinement leurs appartenances plurielles. Cela paraît particulièrement important pour les jeunes nés en France de seconde ou troisième génération qui entretiennent souvent des rapports complexes avec leur culture d'origine. Cette participation peut aussi permettre de s'affirmer auprès des plus anciens, tout en marquant une continuité avec l'engagement de ceux-ci et ainsi contribuer à construire des relations sereines caractérisées par une confiance réciproque entre les générations. Cette analyse vaut aussi pour les relations hommes-femmes, avec la multiplication d'associations de femmes migrantes.

- Du point de vue des liens sociaux entre citoyens, ces projets constituent souvent des vecteurs de solidarités entre citoyens migrants et non migrants et participent aussi à la déconstruction de certains préjugés identifiant les personnes migrantes comme de strictes pourvoyeuses de fonds; d'où l'importance de valoriser les résultats de ces actions au sein de la société française comme l'encourage la plupart des collectivités territoriales françaises.

- Du fait de leurs double culture et des compétences interculturelles développées, certains savoirs-faires et enseignements des actions menées au Sud sont transférés sur les territoires en France et les actions se nourrissent mutuellement ici et là-bas. Cela est particulièrement manifeste à travers les actions portées par des femmes en faveur des droits et de l'autonomie des femmes dans les localités d'origine qui peuvent aussi valoir pour les femmes migrantes issues de la localité concernée sur le territoire en France.

Pour autant, un certain nombre de limites sont relevées par les responsables des collectivités au sujet de l'effectivité de cette articulation entre objectifs de développement et objectifs d'intégration.

Dans le cadre de l'évaluation du label co-développement, à ce jour, le principal défi consiste à renforcer la solidité des projets présentés en termes d'intégration au Nord : au fil des éditions, les dossiers sont de mieux en mieux montés sur leur partie « développement au Sud », tandis que les volets parisiens ont tendance à être secondaires dans 70% des cas. Les candidats éprouvent en effet encore des difficultés à concevoir leurs actions à Paris sur un schéma « projet » comportant objectifs/prévisionnel d'actions/calendrier/budget : les différents services municipaux sont particulièrement mobilisés depuis 2011 afin d'appuyer les associations sur cet aspect. Les responsables de l'action de coopération décentralisée à Villetaneuse relèvent la difficulté manifestée par l'association de migrants partenaires à s'impliquer dans un projet interculturel visant en grande partie à changer les représentations réciproques des citoyens des deux territoires notamment des migrations et des migrants. Cependant, ces mêmes responsables notent aussi qu'avec l'avancée du partenariat les membres de l'association se sont pleinement appropriés les enjeux et sont devenus force de proposition.

Concernant la Ville de Montreuil, Elus et chargés de mission regrettent que le dialogue demeure encore limité entre les services de la coopération internationale et de l'intégration, en dehors de certains sujets et gagnerait à être renforcé. De plus, malgré les évolutions au sein du tissu associatif malien à Montreuil, les associations de jeunes et de femmes peinent encore à trouver leur place ; l'implication des migrants dans l'action de coopération décentralisée ne semble donc pas conduire « mécaniquement » à des changements sociaux et au mieux vivre-ensemble.

### **Coopération décentralisée entre Villetaneuse et la commune de Koniakary au Mali**

#### **Objectifs de la coopération décentralisée :**

1. Favoriser la connaissance et les rencontres entre les populations.
2. Agir ensemble pour soutenir le développement de Koniakary.
3. Travailler ensemble à Villetaneuse au développement de l'engagement citoyen et de la cohésion sociale.

Partenariat avec l'association de ressortissants : L'association Endam Diombougou est partenaire de la coopération décentralisée et membre du comité technique « co-développement » avec le chargé de coopération décentralisée et démocratie locale et l'élue à la coopération décentralisée. Les moyens financiers transitent par elle. Ce partenariat permet de faire connaître la coopération auprès des habitants de Villetaneuse, de valoriser la culture malienne localement et d'encourager la participation des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest à Villetaneuse. Le partenariat est complexe et la participation de l'association est inégale en fonction des projets proposés.

### **Principaux Impacts du projet sur les deux territoires :**

1. Renforcement du vivre-ensemble à travers :

- La sensibilisation des citoyens de Koniakary et de Villetaneuse à la diversité des peuples qui habitent ces territoires ;
- La déconstruction des représentations des migrants par la population du territoire d'origine comme stricts pourvoyeurs de fonds et par la population de Villetaneuse (les migrants comme acteurs-citoyens).

2. Rééquilibrer les rapports Nord-Sud en ouvrant les territoires du Nord à de nouveaux modes de pensées et de faire, pour confronter des traditions culturelles différentes.

Ces limites soulignées par les responsables des collectivités eux-mêmes montrent toutes l'importance de la dimension partenariale et du temps important d'élaboration de ces partenariats. Comme le souligne le bilan du label co-développement, les associations de migrants, bien qu'engagées spontanément et pour certaines depuis longtemps dans des actions en faveur du développement des localités d'origine et aux impacts importants sur les lieux de vie, ne sont à la base ni des professionnels du développement ni des professionnels de l'intégration et ne sont donc pas nécessairement à l'aise avec la logique de gestion de projet. Comme le montrent l'expérience de la Ville de Montreuil ou de Villetaneuse, la vision de chacun dont les associations de migrants est amenée à évoluer à travers ce type de partenariat dans le sens de la prise en compte d'autres groupes (les jeunes, les femmes) ou de nouveaux types de projets (de type interculturel).

Afin de réaliser pleinement le potentiel de ces coopérations nouvelles, reconnu par de plus en plus d'acteurs, le partage des enseignements tirés des expériences concrètes paraît incontournable afin d'aider chaque partenaire à identifier sa juste

place en fonction de ses apports et compétences spécifiques et évolutives. Les collectivités citées participent déjà à de tels cadres de mutualisation, à l'instar de la Ville de Paris avec ses villes partenaires et au sein de Cités Unies France, de la Ville de Rennes dans le cadre d'Eurocities ou du Conseil général de l'Essonne à travers ARRICOD. Cependant les thèmes développés ci-dessous, à savoir : l'impact des actions de co-développement sur le vivre-ensemble, la réflexion autour de la méthodologie de partenariats entre différents types d'acteurs et plus largement le rôle de la mobilité dans les dynamiques de développement territorial restent abordés de manière marginale, en dépit du potentiel que cela représenterait pour renouveler l'approche liant migration – développement et intégration au plus près des pratiques concrètes des acteurs concernés.

**Le bonheur est l'instruction**  
Car l'instruction est une échelle  
qui mène l'homme vers les connaissances des hommes.

**Here be soro  
kalande la**  
kalan ye sira ba ye a  
be mogoŋw ka lomiya  
yiriwa gnogo ye



Aissata Sidibé

Tatima Elkhiti



Souffler, après tant d'années de labeur.  
J'ai moins d'argent qu'avant ? C'est parfois  
la galère ? Et alors ! Jo me sens bien  
dans ma nouvelle vie. Je suis heureuse.  
Je suis libre. J'ai vingt ans ! Ma fille zinde  
me dit que ma crise de la quarantaine dure,  
mais elle n'a pas compris : c'est pas la crise  
de la quarantaine, c'est la crise d'ado !  
Je m'offre l'adolescence que je n'ai pas eue.  
Parce que je n'avais pas le temps. Parce  
qu'il fallait survivre. Parce qu'il fallait que  
je me tiens solide pour ne pas tomber.  
Et maintenant, je vis ! Les fêtes ! Les copines !  
Les vacances ! Le bonheur ! L'amour !

L'amour ! J'ai des coups de cœur, mais,  
attention ! pas question d'être prisonnière.  
Pour ça, j'ai déjà donné !

**Viiiiiiiiivre !  
Balooooooooo !**

Je suis libre. Et heureuse, malgré mes petits  
moments de cafard. Et ce bonheur, je veux  
le transmettre à mes deux filles, qui m'en  
donnent tellement, de bonheur. Et je veux  
les protéger. Et leur donner tout ce que  
je n'ai pas eu, pour qu'elles soient  
heureuses à vingt ans, moi qui ne l'étais pas,  
à cet âge, et tout le reste de leur vie.

Exposition « Nous sommes d'ici et d'ailleurs », coopération Villetaneuse-Koniakary

## .5. RECOMMANDATIONS DE LA PLATE-FORME FRANCE D'EUNOMAD

Ces différents temps d'échanges inter-associatifs et d'interventions auprès des institutions nationales ont permis d'élaborer et de porter des recommandations, enrichies par rapport à l'année précédente. Certaines recommandations de l'année précédente (voir le rapport France 2011) sont toujours d'actualité, d'autres en revanche ont été supprimées. Nous tenons sur ce point à souligner un acquis important de l'année 2012 : comme le recommandait le réseau Eunomad a travers une note inter-réseau adressée au Ministre délégué au développement dans une note adressée à Pascal Canfin, ce dernier a annoncé officiellement dans sa lettre d'engagement sa résolution de déconnecter définitivement la préoccupation de gestions des flux migratoires des objectifs de développement en tant que tels. Cet engagement formel a été souligné par l'ensemble des acteurs de la société civile.

Il convient maintenant de s'assurer du suivi opérationnel de cet engagement et aussi de sa promotion auprès des autres Etats membres de l'Union Européenne qui restent largement acquis à l'approche antérieure.

En conséquence, voici les principales recommandations d'Eunomad France pour l'année 2012.

### **Au sujet de l'articulation entre politiques migratoires et politiques de développement :**

- Selon la vision du co-développement porté par les membres d'Eunomad et d'un certain nombre d'acteurs associatifs et de collectivités locales, les accords et la coopération avec les pays-tiers dans le domaine de la migration et du développement devraient reposer sur le renforcement des compétences de la diaspora et les seuls objectifs de développement, avec les moyens techniques et financiers correspondants, et non sur la gestion migratoire. Or les politiques des Etats-membres de l'UE témoignent d'un amalgame persistant entre la gestion des flux migratoires par les pays d'arrivée et l'aide au développement.
- En conséquence, Eunomad France demande la fin de toute contractualisation entre la France et des Etats hors UE dans le cadre des Accords de gestion concertée et en appelle à l'affirmation au niveau français et international

d'une position claire du gouvernement français s'opposant à l'indexation des dispositifs nationaux de co-développement aux accords de gestion concertée sur les flux migratoires.

- Eunomad France demande au gouvernement français d'agir auprès des autres Etats de l'Union européenne pour proposer une approche politique innovante des migrations et du développement plaçant le droit à la mobilité et la défense des droits fondamentaux au centre des enjeux et de la coopération. En ce sens, la ratification par la France de la Convention Internationale des Droits des travailleurs migrants et de leurs familles, et sa promotion autres Etats de l'Union Européenne, serait un premier pas important.
- Eunomad en appelle aussi à une approche plus volontariste en faveur de la mobilité comme partie prenante des dynamiques de développement, de coopération et de solidarité internationale et qui succéderait à l'approche essentiellement sécuritaire prévalant jusqu'alors. Celle-ci pourrait se concrétiser dans un premier temps par une politique ambitieuse en matière de délivrance de visas, afin de favoriser la mobilité des étudiants et de l'ensemble des acteurs de la coopération.

#### **Au sujet des dispositifs « migration et développement » :**

- Comme l'année précédente nous souhaitons que les dispositifs d'appui au co-développement soient globalement maintenus et renforcés au sein, désormais, du Ministère des Affaires Etrangères. Ceux-ci devraient favoriser les partenariats entre les différents acteurs intervenant dans le domaine, en particulier les OSIM, les organisations de solidarité internationales, les collectivités territoriales, en tenant compte des contraintes spécifiques à chacun d'entre eux et du temps d'élaboration de tels partenariats.
- A cet égard, Eunomad France rappelle la forte attente d'appui financier de la part des associations de migrants qui portent souvent seuls des efforts de développement de leur territoire d'origine en plus de leurs charges de vie en France et de l'appui qu'ils maintiennent en direction de leurs familles.
- Eunomad rappelle aussi de manière générale les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs dans l'accès aux financements, dans un contexte de restriction budgétaire importante ; dans ce contexte l'importance d'autant plus grande pour les pouvoirs publics d'encourager les logiques de mutualisation, de partenariat et de travail en réseau ne doit pas se faire au détriment de la

reconnaissance des contraintes spécifiques de chaque acteur, des rôles et responsabilités de chacun et des différents temps d'élaboration des actions.

- Eunomad France rappelle enfin les initiatives des collectivités locales françaises pour accompagner les efforts des associations de migrants notamment dans le cas de leurs coopérations décentralisées ou jumelages. Même si les montants alloués restent faibles, l'inclusion dans ces dispositifs d'un volet de l'action en France ou en Europe, en faveur de la participation citoyenne, permettrait de renforcer les solidarités entre territoires et de donner du sens à la réciprocité contenue dans le « co » de co-développement.



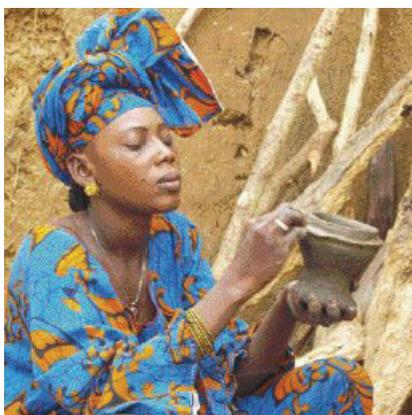
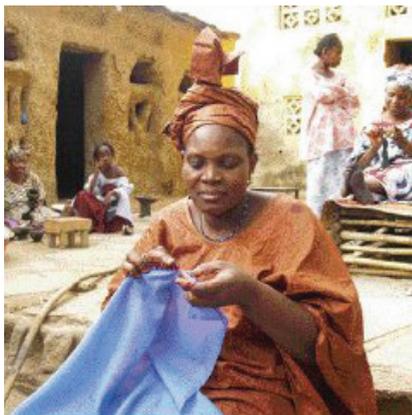
*Séminaire sur les compétences interculturelles des migrants,  
Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, 8 juin 2012*

## .6. CONCLUSION

En 2012 le contexte français au regard de la relation entre migrations, développement et intégration/participation citoyenne reste donc caractérisé par une approche essentiellement défensive vis-à-vis des migrations internationales, restrictive en matière d'intégration des populations migrantes et par un fort cloisonnement entre les différents domaines de politiques publiques ; et ce, en dépit de certaines ouvertures comme celle manifestée par le Ministre en charge du développement, néanmoins très peu médiatisée.

D'autres tendances sont néanmoins perceptibles en marge des discours politiques et médiatiques au niveau national, elles affirment des interrelations fortes entre dynamiques migratoires, de développement et participation citoyenne sous des angles originaux qui révèlent aussi d'autres compréhensions de la mobilité, de l'intégration et du développement, fondées sur l'extension des capacités des principaux concernés (cf chapitre 3). Ainsi certains travaux de recherche mettent en lumière une autre approche de la mobilité des personnes, qui, appréhendée comme élargissement des capacités et libertés des personnes, peut être facteur de développement humain et de participation citoyenne au sein de la société d'accueil, à condition aussi d'être perçue et accompagnée en ce sens (cf chapitre 4.1). Ce changement de perception passe notamment par un travail approfondi avec les médias, aussi dans les pays d'origine, comme s'y emploie actuellement l'institut Panos. Les collectivités territoriales sont elles aussi des actrices importantes de ce changement de perception par le soutien qu'elles apportent à des projets de solidarité internationale impliquant des migrants et leurs organisations en les valorisant comme acteurs citoyens sur leurs territoires (cf chapitre 4.3). Les organisations de migrants et leurs partenaires enfin démontrent par leurs pratiques la manière dont leur engagement en faveur du développement des pays d'origine nourrit leur participation citoyenne en France, et inversement. Ces initiatives sont reconnues depuis plusieurs années en France mais n'ont pas encore été déclinées en termes d'approche politique globale des migrations, en lien avec le développement et la participation citoyenne.

C'est justement ce qui tend Eunomad à travers le dialogue multi-acteurs autour des enseignements des pratiques et le dialogue parallèle en continu avec les pouvoirs publics.



Exposition « Nous sommes d'ici et d'ailleurs », coopération Villetaneuse-Koniakary

# .7. ANNEXE

## Liste des publications recensées par le réseau REMISIS en 2012

### **Théorie et histoire des migrations**

- Collectif Manouchian. Dictionnaire des dominations de sexe, de race, de classe. Paris : Syllepse, 2012. - 331 p. (Utopie critique)
- HAJJAT, Abdellali. Les frontières de l' « identité nationale » : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale. Paris : La Découverte, 2012. - 340 p. (Sciences humaines et sociales)
- KEMIGUE, Mohamed. Moi, Mohamed, esclave moderne : la vie quotidienne d'un sans papier. Paris : Plon, 2012, p. 207.
- LAACHER, Smaïn. Ce qu'immigrer veut dire : idées reçues sur l'immigration. Paris : Le Cavalier bleu (Idées reçues. Grand angle), 2012, 187 p.
- LAACHER Smaïn (Dir.). Dictionnaire de l'immigration en France. Paris : Larousse, 2012, 448 p.
- LE BRAS Hervé. L'invention de l'immigré. La Tour-d'Aigue : Editions de l'Aube, 2012, 160 p.

### **Types et formes de migrations (sociologique, géographique, professionnelle)**

- CAESTERBECKER, Franck ; REA, Andrea. Migrer pour un diplôme : les étudiants ressortissants de pays tiers à l'union européenne dans l'enseignement supérieur. Louvain-la-Neuve : Academia, 2012, 268 p.
- DORAI, Kamel ; PUIG Nicolas. L'urbanité des marges : Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient. Paris : Téraèdre, 2012. 335 p.
- GABAS, Jean-Jacques (Dir.) ; CHAPONNIERE, Jean-Raphaël (Dir.). Le temps de la Chine en Afrique : enjeux et réalités au sud du Sahara. Paris : Karthala, 2012, 203 p. (hommes et sociétés)
- MERCKLING, Odile. Parcours professionnels de femmes immigrées et de filles d'immigrées Paris, 2012, 297 p. (Logiques sociales)

### **Politiques migratoires et politiques d'intégration**

- « Cette France-là. Sans-papiers et préfets : la culture du résultat en portraits. » Paris : La Découverte, 2012, 159 p. (Cahiers libres)

- AGIER, Michel (Dir.) Réfugiés, sinistrés, sans-papiers. Politiques de l'exception. Paris : Téraèdre, 2012. 206 p.
- BERNARDOT, Marc. Captures. Bellecombe-en-Bauges : du Croquant, 2012, 189 p.
- COHEN, James. A la poursuite des illégaux : politiques et mouvements anti-immigrés aux Etats-Unis. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant, 2012, 251 p. (Terra)
- COHEN, James (Dir.); DIAMOND, Andrew J. (Dir.); VERVAECKE, Philippe (Dir.). L'Atlantique multiracial : Discours, politiques, dénis. Paris : Karthala, 2012, 393 p.
- ELOY, Marie-Hélène (Dir.) ; MERCKAERT, Alain (Dir.). Entre intégration et discriminations : clés de lecture. Paris; Amiens : L'Harmattan; La Licorne, 2012. - 159 p. (Villes plurielles)
- PEREIRA, Victor. La dictature de Salazar face à l'émigration : l'Etat portugais et ses migrants en France (1957-1974). Paris : Les Presses de Sciences Po, 2012. - 445 p. (Collection Académique)
- STREIFF-FENART Jocelyne & SEGATTI Aurelia. The Challenge of the Threshold : border closures and migration movements in Africa. Lanham : Lexington Books, 2012
- STREIFF-FENART Jocelyne. The manufacture of transit : border control, urban trends and migrant trajectories in Nouadhibou (Mauritania), p. 39-55
- GAIBAZZI Paolo. « Migration at the level of individuals : life trajectories in Mauritania and Spain », P. 177 – 196.
- GABRIELLI Lorenzo. « European immigration policies outside the union : an impact analysis on migration dynamics in North African transit areas », p. 3-16
- PALOMARES, Elise. « Migration in South Africa : tensions and post-apartheid inter-ethnic compromises in a central district of Johannesburg », p. 121-139.
- PIAN, Anaïk. « The discursive framework of development and the repertoire of actions of Senegalese deportee associations », p. 57-70
- QUIMINAL, Catherine. « Ambiguous Europe : repertoires of subjectivation among prospective migrants in Bamako, Mali », p. 143-162.
- SCHAPENDONK, Joris. « Beyond departure and arrival : analyzing migration trajectories of sub-saharan african migrants from a mobilities perspective », p.105-119.
- SPIRE, Amandine. « Time-spaces of transit migration in West Africa : life transitions and urban transformations in Lomé (Togo) and Accra (Ghana) », p. 89-104
- TIMERA Mahamet. « Migrations between transit, settlement and redefinitions of identity : a case study of senegalese migrants in Morocco and Nigerian migrants in Senegal », p. 197-215
- VIDAL, Dominique. « The Mozambican miner and the Aventureiro from Maputo : figures of individuation between Southern Mozambique and the vicinity of Johannesburg », p. 217-234

## Autres

- ARGYRIADIS, Kali ; CAPONE, Stefania ; DE LA TORRE, Renée ; MARY, André. Religions transnationales des Sud. Afrique, Europe, Amériques. Louvain-la-Neuve (Belgique) : Academia, 2012. - 255 p. (Investigations d'Anthropologie Prospective ; n°2)
- BADIA, Benjamin; BARONNET, Juliette; GOUBIN, Agnès; VANONI, Didier. Politique de peuplement, lutte contre la ségrégation et mixité sociale : les logiques, les enjeux et les risques pour la Seine-Saint-Denis : Profession Banlieue, 2012, 67 p. (Les Ateliers)
- BANBASSA, Esther. De l'impossibilité de devenir français : nos nouvelles mythologies françaises, Brignon (Gard) : Les liens qui libèrent, 2012, 140 p.
- BECKOUCHE, Pierre (Dir.); GRASLAND, Claude (Dir.); GUERIN-PACE, France (Dir.). Fonder les sciences du territoire. Paris : Karthala, 2012, 293 p. (La collection du CIST n°1)
- BOGGIO EWANJE-EPEE, Félix (Coord.) ; MAGLIANI-BELKACEM, Stella (Coord.) Race et capitalisme. Paris : Syllepse, 2012, 170 p. (Arguments et mouvements)
- BONTEMPS, Véronique. Ville et patrimoine en Palestine : une ethnographie des savonneries de Naplouse. Paris : Karthala, Institut d'études de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman, 2012, 347 p.
- BRONNER, Luc; CHARMONT, Yves; DEJARDIN, Laura; GUERONNIERE DE LA, Christian et al. Médias, communication et quartiers : quelles incidences pour la citoyenneté ? Actes de la rencontre du 29 mars 2011 Hôtel de ville de la Courneuve, Saint-Denis : Profession Banlieue, 2012. 86 p.
- COLLET, Beate ; SANTELLI, Emmanuelle. Couples d'ici, parents d'ailleurs : parcours de descendants d'immigrés. Paris : PUF, 2012. - 308 p. (Le lien social)
- DIBIE, Pascal. Ethnologie de la porte : des passages et des seuils Paris : Métailié, 2012, 422 p. (Traversées)
- SINGLY, François de. Le questionnaire. Paris : Armand Colin, 2012. - 124 p. (L'enquête et ses méthodes)
- TAGUIEFF, Pierre-André. Le nouveau national-populisme. Paris : CNRD Editions, 2012. 120 p.



eunomad 

[www.eunomad.org](http://www.eunomad.org)

[contact@eunomad.org](mailto:contact@eunomad.org)



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité d'Eunomad et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.